

# **GROUPE TF1**

## **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

### **31 DÉCEMBRE 2020**

Les états financiers consolidés du groupe TF1 au 31 décembre 2020 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils figurent dans le Document d'enregistrement universel 2019 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 10 mars 2020 sous le numéro D.20-0118., et établis selon le référentiel IFRS.

Les comptes ont été audités et les rapports de certification ont été émis sans réserve par les Commissaires aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019 <sup>(1)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b>	5.1	<b>2 081,7</b>	<b>2 337,3</b>
Autres produits de l'activité		38,8	40,1
Achats consommés et variation de stocks	5.2	(785,7)	(953,6)
Charges de personnel	5.3	(495,5)	(484,8)
Charges externes	5.4	(423,7)	(434,5)
Impôts et taxes	5.5	(98,8)	(126,1)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(260,5)	(280,4)
Dotations nettes aux amortissements des droits d'utilisation des actifs loués		(20,6)	(19,1)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées		(17,0)	3,4
Autres produits d'exploitation	5.6	299,9	291,9
Autres charges d'exploitation	5.6	(128,5)	(119,1)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>190,1</b>	<b>255,1</b>
Autres produits opérationnels	5.7	-	-
Autres charges opérationnelles	5.7	(75,0)	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>115,1</b>	<b>255,1</b>
Produits sur endettement financier		2,3	0,7
Charges sur endettement financier		(3,4)	(2,3)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>5.8</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(1,6)</b>
Charges d'intérêts sur obligations locatives		(3,4)	(3,7)
Autres produits financiers	5.9	2,3	1,4
Autres charges financières	5.9	(10,4)	(7,9)
Impôt	5.11	(37,3)	(82,0)
Quote-part dans les résultats des coentreprises et entreprises associées	7.4.4	(11,3)	(6,1)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>53,9</b>	<b>155,2</b>
<b>Résultat net des activités cédées ou en cours de cession</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net</b>		<b>53,9</b>	<b>155,2</b>
<b>attribuable au Groupe :</b>		<b>55,3</b>	<b>154,8</b>
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>		<b>55,3</b>	<b>154,8</b>
<i>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession</i>		-	-
<b>attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :</b>		<b>(1,4)</b>	<b>0,4</b>
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>		(1,4)	0,4
<i>Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession</i>		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)		210332	210301
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	7.5.2	0,26	0,74
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	7.5.2	0,26	0,74
Résultat des activités en cours de cession par action (en euros)		-	-
Résultat des activités en cours de cession dilué par action (en euros)		-	-

<sup>(1)</sup> La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 Changements de méthode comptable

## ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>Résultat net</b>	<b>53,9</b>	<b>155,2</b>
<b>Eléments non recyclables en résultat net</b>		
Ecarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi <sup>(1)</sup>	(4,5)	(9,7)
Réévaluation des placements en instruments de capitaux propres <sup>(2)</sup>	(9,1)	(26,5)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net	0,1	3,5
Quote-part des produits et charges non recyclables des coentreprises et entités associées	(0,6)	
<b>Eléments recyclables en résultat net</b>		
Réévaluation des actifs de couverture <sup>(3)</sup>	(0,8)	(1,4)
Ecarts de conversion	(1,8)	0,8
Impôts sur éléments recyclables en résultat net	0,2	0,4
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées		
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(16,5)</b>	<b>(32,8)</b>
<b>Produits et charges nets comptabilisés</b>	<b>37,4</b>	<b>122,4</b>
<i>Produits et charges nets comptabilisés part du Groupe</i>	38,9	121,9
<i>Produits et charges nets comptabilisés des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(1,5)	0,5

<sup>(1)</sup> Correspond à la variation des hypothèses actuarielles, dont la baisse du taux d'actualisation qui est passé de 0,92% au 31 décembre 2019 à 0,60% au 31 décembre 2020 (cf. note 7.4.6.2).

<sup>(2)</sup> En 2020, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidés ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour (9,1) millions d'euros (cf. note 7.4.5.2).

<sup>(3)</sup> Dont recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie pour 0,8 million d'euros à fin 2020.

## ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net des activités poursuivies		53,9	155,2
Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles et aux provisions non courantes	6.2.1	334,9	283,0
Dotations aux amortissements, dépréciations et autres ajustements des droits d'utilisation des actifs loués		20,8	19,1
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	6.2.2	(37,0)	(43,7)
Plus et moins-values de cessions d'actifs		5,1	5,0
Quote-part de résultat revenant aux coentreprises et entités associées nette des dividendes reçus		11,3	1,3
Dividendes des sociétés non consolidées		(0,1)	-
Impôts décaissés		(53,3)	(85,3)
Impôt y compris dettes sur positions fiscales incertaines	5.11	37,3	82,0
<b>CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés</b>		<b>372,9</b>	<b>416,6</b>
Reclassement du coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et des charges d'intérêt sur obligations locatives		4,5	5,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité y compris dépréciations et provisions courantes <sup>(2)</sup>	6.2.3	103,0	(32,3)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>480,4</b>	<b>389,6</b>
Prix d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles		(283,1)	(243,7)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		(0,4)	1,3
Dettes nettes sur immobilisations corporelles et incorporelles		(1,1)	(2,6)
Prix d'acquisition des titres non consolidés et autres titres immobilisés		(0,8)	(0,7)
Prix de cession des titres non consolidés et autres titres immobilisés		0,5	0,2
Dettes nettes sur titres non consolidés et autres titres immobilisés		-	-
Prix d'acquisition des activités consolidées		(1,4)	(51,3)
Prix de cession des activités consolidées		1,0	0,5
Dettes nettes sur activités consolidées		-	-
Autres variations de périmètre : trésorerie des sociétés acquises ou cédées		2,4	13,1
Autres flux liés aux opérations d'investissements : var. prêts, dividendes reçus sociétés non consolidées		(36,3)	(3,7)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(319,2)</b>	<b>(286,9)</b>
Augmentations (réductions) de capital versé par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle		(7,0)	(19,8)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	(84,0)
Dividendes versés par les activités consolidées aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Variation des dettes financières courantes et non courantes	7.6.1	(57,2)	15,7
Remboursement des obligations locatives	7.6.1	(20,5)	(18,4)
Coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net et charges d'intérêts sur obligations locative		(3,8)	(4,9)
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(88,5)</b>	<b>(111,4)</b>
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES</b>		<b>(0,7)</b>	<b>0,3</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>		<b>72,0</b>	<b>(8,4)</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture</b>		<b>102,6</b>	<b>111,0</b>
Flux nets		72,0	(8,4)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		<b>174,6</b>	<b>102,6</b>

(1) La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 Changements de méthode comptable

(2) Actif courant - passif courant, hors impôts et hors dettes financières courantes et instruments financiers sur couverture de dettes classés en financement

## BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	2020.12	2019.12 <sup>(1)</sup>
<b>Goodwill</b>	7.4.1	786,3	845,2
<b>Immobilisations incorporelles</b>	7.1	339,5	312,5
<b>Immobilisations corporelles</b>	7.4.2	218,2	206,2
<b>Droits d'utilisation des actifs loués</b>	7.4.3	86,3	93,8
<b>Coentreprises et entités associées</b>	7.4.4	11,0	12,3
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	7.4.5	52,9	37,3
<b>Impôts différés actifs</b>		-	-
<b>Total actifs non courants</b>		<b>1 494,2</b>	<b>1 507,3</b>
<b>Stocks</b>	7.2	485,3	521,4
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	7.3.1	141,1	154,2
<b>Clients et comptes rattachés</b>	7.3.1	725,0	695,7
<b>Actifs sur contrats clients</b>		-	-
<b>Actifs d'impôt courants</b>		8,5	4,8
<b>Autres créances courantes</b>	7.3.1	330,4	355,1
<b>Instruments financiers - Couverture des dettes financières</b>		-	-
<b>Autres actifs financiers courants</b>		-	0,3
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	7.6.1	178,6	105,3
<b>Total actifs courants</b>		<b>1 868,9</b>	<b>1 836,8</b>
<b>Actifs ou activités détenues en vue de la vente</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 363,1</b>	<b>3 344,1</b>
<b>Endettement financier net (-) / Excédent financier net (+)</b>	7.6.1	<b>(0,7)</b>	<b>(126,3)</b>

<sup>(1)</sup> La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 Changements de méthode comptable

## BILAN CONSOLIDE (suite)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (en millions d'euros)	Notes	2020.12	2019.12 <sup>(1)</sup>
Capital social	7.5.1	42,1	42,0
Primes et réserves		1 499,5	1 364,2
Réserve de conversion		(0,3)	1,4
Actions propres détenues		-	-
Résultat net part du Groupe		55,3	154,8
<b>Total capitaux propres part du groupe</b>		<b>1 596,6</b>	<b>1 562,4</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,8)	1,7
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 595,8</b>	<b>1 564,1</b>
<b>Dettes financières non courantes</b>	7.6.1	<b>140,4</b>	<b>200,1</b>
<b>Obligations locatives non courantes</b>	7.6.3	<b>71,3</b>	<b>79,4</b>
<b>Provisions non courantes</b>	7.4.6	<b>55,1</b>	<b>50,9</b>
<b>Impôts différés passifs</b>	5.11	<b>34,9</b>	<b>47,1</b>
<b>Total passifs non courants</b>		<b>301,7</b>	<b>377,5</b>
<b>Dettes financières courantes</b>	7.6.1	<b>34,9</b>	<b>28,8</b>
<b>Obligations locatives courantes</b>	7.6.3	<b>21,1</b>	<b>20,1</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	7.3.2	<b>664,4</b>	<b>642,8</b>
<b>Passifs sur contrats clients</b>	7.3.2	<b>29,4</b>	<b>30,8</b>
<b>Provisions courantes</b>	7.3.3	<b>21,2</b>	<b>14,8</b>
<b>Autres passifs courants</b>	7.3.2	<b>690,1</b>	<b>662,3</b>
<b>Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque</b>	6.1	<b>4,0</b>	<b>2,7</b>
<b>Passifs d'impôt courants</b>		-	-
<b>Autres passifs financiers courants</b>		<b>0,5</b>	<b>0,2</b>
<b>Total passifs courants</b>		<b>1 465,6</b>	<b>1 402,5</b>
<b>Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente</b>		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF</b>		<b>3 363,1</b>	<b>3 344,1</b>

<sup>(1)</sup> La présentation des états financiers a été modifiée au titre de 2019 – voir détail en note 2.3 Changements de méthode comptable

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital Prime d'émission	Réserves liées au capital et Report à nouveau	Réserves et Résultat consolidés	Actions propres détenues	Opérations affectées directement en capitaux propres	TOTAL GROUPE	Participations ne donnant pas le contrôle	TOTAL
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2018</b>	58,8	1 413,8	123,7	-	(21,7)	1 574,6	0,6	1 575,2
Résultat net	-	-	154,8	-	-	154,8	0,4	155,2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(32,8)	(32,8)	-	(32,8)
<b>Résultat net et produits et charges comptabilisés</b>	-	-	<b>154,8</b>	-	<b>(32,8)</b>	<b>122,0</b>	<b>0,4</b>	<b>122,4</b>
Opérations nettes sur capital et réserves	3,5	-	-	-	-	3,5	-	3,5
Acquisitions et cessions d'actions propres	(0,1)	(3,4)	-	-	-	(3,5)	-	(3,5)
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	(4,9)	-	-	(4,9)	-	(4,9)
Distribution	-	(83,7)	(0,3)	-	-	(84,0)	-	(84,0)
Paiement fondé sur des actions	-	-	2,8	-	-	2,8	-	2,8
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	(48,1)	-	-	(48,1)	0,7	(47,4)
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>62,2</b>	<b>1 326,7</b>	<b>228,0</b>	-	<b>(54,5)</b>	<b>1 562,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1 564,1</b>
Résultat net	-	-	55,3	-	-	55,3	(1,4)	53,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(16,4)	(16,4)	(0,1)	(16,5)
<b>Résultat net et produits et charges comptabilisés</b>	-	-	<b>55,3</b>	-	<b>(16,4)</b>	<b>38,9</b>	<b>(1,5)</b>	<b>37,4</b>
Opérations nettes sur capital et réserves	0,1	18,3	(18,3)	-	-	0,1	-	0,1
Acquisitions et cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions sans changement de contrôle	-	-	(6,1)	-	-	(6,1)	-	(6,1)
Distribution	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions	-	-	1,5	-	-	1,5	-	1,5
Autres opérations (changements de périmètre, autres opérations avec les actionnaires et divers)	-	-	(0,2)	-	-	(0,2)	(1,0)	(1,2)
<b>SITUATION AU 31 DECEMBRE 2020</b>	<b>62,3</b>	<b>1 345,0</b>	<b>260,2</b>	-	<b>(70,9)</b>	<b>1 596,6</b>	<b>(0,8)</b>	<b>1 595,8</b>

Se reporter à la note 7-5 « Capitaux propres » pour le détail des variations

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>1</b>	<b>Faits marquants de l'exercice 2020</b>	<b>10</b>
<b>2</b>	<b>Principes et méthodes comptables</b>	<b>12</b>
2-1.	<i>Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers</i>	12
2-2.	<i>Nouvelles normes IFRS</i>	12
2-3.	<i>Changements de méthode comptable</i>	13
2-4.	<i>Jugements et recours à des estimations</i>	14
<b>3</b>	<b>Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession</b>	<b>15</b>
3-1.	<i>Variations significatives du périmètre en 2020</i>	16
3-2.	<i>Rappel des variations significatives du périmètre 2019</i>	16
<b>4</b>	<b>Information sectorielle</b>	<b>17</b>
4-1.	<i>Information par secteur d'activité</i>	18
4-2.	<i>Information par secteur géographique</i>	19
<b>5</b>	<b>Notes sur le compte de résultat</b>	<b>20</b>
5-1.	<i>Produits de l'activité</i>	20
5-2.	<i>Achats consommés et variation de stocks</i>	21
5-3.	<i>Charges de personnel</i>	22
5-4.	<i>Charges externes</i>	22
5-5.	<i>Impôts et taxes</i>	23
5-6.	<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>	23
5-7.	<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	23
5-8.	<i>Coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+)</i>	24
5-9.	<i>Autres produits et charges financiers</i>	24
5-10.	<i>Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers</i>	25
5-11.	<i>Impôt</i>	25
<b>6</b>	<b>Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>28</b>
6-1.	<i>Définition de l'endettement financier net/excédent financier net</i>	28
6-2.	<i>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</i>	28
6-3.	<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	29
<b>7</b>	<b>Notes sur le Bilan</b>	<b>30</b>

7-1.	<i>Immobilisations incorporelles : Droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles</i>	30
7-2.	<i>Stocks : Droits de diffusion et autres stocks</i>	32
7-3.	<i>Actifs et passifs circulants</i>	35
7-4.	<i>Actifs et passifs non courants</i>	37
7-5.	<i>Capitaux propres</i>	48
7-6.	<i>Endettement financier net et passifs financiers</i>	52
<b>8</b>	<b>Gestion des risques</b>	<b>56</b>
8-1.	<i>Politique de gestion du capital</i>	56
8-2.	<i>Politique de gestion des risques financiers</i>	56
<b>9</b>	<b>Autres notes annexes</b>	<b>65</b>
9-1.	<i>Engagements hors bilan</i>	65
9-2.	<i>Informations sur les parties liées</i>	66
9-3.	<i>Honoraires des commissaires aux comptes</i>	67
9-4.	<i>Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées</i>	68
9-5.	<i>Périmètre de consolidation détaillé</i>	68
9-6.	<i>Évènements postérieurs à la clôture</i>	72

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1 Faits marquants de l'exercice 2020

#### Secteurs Antennes

L'ensemble des clients annonceurs ont vu sur le premier semestre 2020 leurs activités se réduire du fait du confinement et du ralentissement de l'activité qui s'en est suivi. Sur le troisième trimestre 2020, un rattrapage du marché publicitaire est observable, dans la mesure où certains secteurs (automobile et alimentaire) ont performé mieux que prévu. Cette tendance s'est poursuivie au quatrième trimestre 2020, avec des recettes publicitaires meilleures qu'à pareille époque en 2019.

Parallèlement, le Groupe a continué à adapter quotidiennement son offre de programmes aux circonstances, pour proposer aux téléspectateurs des moments de divertissement et d'évasion familiaux de qualité et une information fiable et transparente sur l'actualité du moment. Dans ce contexte, comme il l'a déjà prouvé par le passé, le Groupe dispose d'une certaine flexibilité dans ses coûts, lui permettant de façon temporaire d'amortir la baisse de revenus et de limiter la baisse de la rentabilité du secteur.

#### Secteur Studios & Divertissements

L'activité de production de contenus, notamment chez Newen, s'est progressivement arrêtée du fait du confinement dans les différents pays d'implantation, se traduisant par des décalages de livraison des œuvres en cours de production, soit un décalage partiel du carnet de commande sur les années 2021 – 2023.

Les activités de production de contenus ont repris à partir de la date du déconfinement, soit courant mai 2020.

Parallèlement, les événements culturels programmés, les spectacles et les événements musicaux, sont restés à l'arrêt jusqu'à la fin de l'année, ce qui a eu un impact fort sur le chiffre d'affaires et les résultats de ces activités.

#### Secteur Digital

Des tensions fortes ont été enregistrées sur les activités programmatiques et direct média du pôle, marquées par une forte baisse de la demande et corrélativement des prix (CPM), et donc du chiffre d'affaires, en dépit de la croissance des audiences des différents sites du pôle Unify (Marmiton, Aufeminin, Doctissimo, ...).

S'agissant des activités de e-commerce communautaire (ventes de boxes) et d'affiliation, elles sont à ce jour, peu impactées par la baisse d'activité économique.

Prenant acte d'une phase de restructuration plus longue que prévue initialement, en partie due aux circonstances qui ont marqué l'année 2020, et qui a impacté les marges du pôle DIGITAL et donc sa valeur, le Groupe TF1 a déprécié les actifs incorporels du pôle DIGITAL à hauteur de 75 millions d'euros, qui se répartissent en une dépréciation du Goodwill pour 57,9 m€, une dépréciation de la marque My Little Paris pour 9,5 m€ et une dépréciation de la marque Auféminin pour 7,6 m€.

Cette dépréciation, non déductible, a été enregistrée en autres charges opérationnelles, au sein du résultat opérationnel. Cet ajustement de valeur n'a aucun impact sur le cash-flow et la situation de trésorerie nette du Groupe TF1, ni sur le dividende qui pourra être proposé à l'assemblée générale du 15 avril 2021.

La confiance dans ces activités ainsi que les ambitions du groupe TF1 dans le secteur du digital restent intactes. Le pôle DIGITAL présente un potentiel de croissance et de rentabilité. Il dispose de marques digitales solides (AuFéminin, Marmiton, Doctissimo, My Little Paris, les Numériques), qui attirent chaque jour des millions d'internautes par la force d'ancrage de ces marques dans leur quotidien.

### **IMPACT DE LA CRISE COVID-19**

L'impact de la crise sanitaire et ses conséquences sur les performances du Groupe sur l'année 2020 se matérialise en une perte d'opportunité de chiffre d'affaires, qui explique l'essentiel de la variation nette de 225,6 m€ du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020, et celle du résultat opérationnel courant de 65 m€ sur la même période.

La prise en compte des optimisations de la programmation des antennes incluant les achats de programmes spécifiques, et les économies de charges liées aux opérations annulées ou reportées ont permis de compenser la baisse de chiffre d'affaires publicitaire des Antennes.

Malgré les mesures mises en place dans tous les métiers, la baisse soudaine d'activité génère des évolutions de « mix produits » et des coûts non productifs au niveau du Groupe car non ajustables dans les mêmes délais, qui ont des impacts forts sur les résultats de la période des secteurs Studios et Divertissements, notamment Newen, et Digital.

Compte tenu de la reprise des activités différenciée selon les secteurs, il n'est pas possible sur l'année 2020 d'isoler dans la variation de la performance la part qui serait imputable à la Covid-19.

## 2 Principes et méthodes comptables

### **Méthodes comptables :**

Les comptes ont été arrêtés suivant le principe de la continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables sont présentées dans un encadré au début de chacune des notes correspondantes.

### **2-1. Déclaration de conformité et base de préparation des états financiers**

Les comptes du groupe TF1 au 31 décembre 2020 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes de TF1 SA et de ses filiales et coentreprises ainsi que les participations du Groupe dans les entreprises associées.

Ils tiennent compte des recommandations de présentation de l'ANC n°2016-01 du 2 décembre 2016 en matière d'états financiers.

Ils sont présentés en millions d'euros.

### **2-2. Nouvelles normes IFRS**

#### **2-2-1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne d'application obligatoire ou pouvant être appliqués par anticipation pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Pour l'établissement de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2020, le groupe TF1 a appliqué les mêmes normes, interprétations et méthodes comptables que dans ses états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2019, ainsi que les nouvelles normes applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont :

#### **✓ Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7**

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 (phase 1) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union européenne le 16 janvier 2020, est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de manière rétrospective.

L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

#### **✓ Amendements à IFRS 3**

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'activité (business) dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le texte, adopté par l'Union européenne le 21 avril 2020 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'impact de ces amendements n'est pas significatif pour le Groupe.

Aucun de ces amendements n'a d'impact sur les comptes consolidés.

#### **✓ Amendement IFRS 16 relatif aux allègements de loyers liés au COVID-19**

Cet amendement offre aux preneurs la faculté de s'exempter d'évaluer si un allègement de loyer lié au COVID-19 est ou non une modification de contrat. Cette exemption pratique conduit le preneur à comptabiliser les allègements de loyers liés au COVID-19 comme

s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat, et à reconnaître l'impact de l'allègement de loyers dans le résultat de la période. Le Groupe a utilisé cette exemption sur 2020 et a reconnu un produit afférent à hauteur de 0,8 m€ comme indiqué dans la note 7.4.3 « Droits d'utilisation des actifs loués ».

✓ **Saisine IFRS IC concernant la durée des contrats de location**

Le comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) a été saisi pour clarifier la détermination de la durée de location en présence de contrats sans limitation de durée, résiliables à tout moment avec préavis par le locataire ou le propriétaire, sans pénalité à verser, ou encore de contrats de location conclus pour une durée courte mais renouvelables plusieurs fois par tacite reconduction. Les décisions provisoires publiées par l'IFRS IC sur cette question ne remettent pas en cause les durées de location aujourd'hui définies par le Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de nouvelles normes ou amendements par anticipation.

## **2-2-2. Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne**

Les principales normes IFRS, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union européenne sont :

- ✓ Amendement IAS 1 : classement des dettes en courant ou non courant, qui ne conduit pas à des changements significatifs par rapport à la pratique du Groupe ;
- ✓ Amendement IAS 37 : contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat, qui pourrait modifier les calculs de provision pour contrats déficitaires, en modifiant la définition des « couts inévitables du contrat », mesurés comme étant le plus faible entre les coûts d'exécution du contrat et les pénalités/compensations dues en cas de non-exécution ;
- ✓ Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 :
  - IFRS 9 : Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10% ;
  - IFRS 16 : Réforme des taux d'intérêt de référence.

A date, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif concernant ces nouveaux amendements et améliorations.

## **2-3. Changements de méthode comptable**

En 2020, le Groupe n'a procédé à aucun changement de méthode comptable significatif.

Au 31 décembre 2020, le groupe a modifié la présentation de ses états financiers et notamment celle de son compte de résultat consolidé et de son bilan consolidé, afin de communiquer une information plus pertinente à l'échelle du groupe.

Ainsi, le détail du chiffre d'affaire publicitaire/autres n'est plus présenté au sein du compte de résultat consolidé. Cette information reste cependant présentée en note 4 « Information sectorielle » de cette annexe.

Les postes « Programmes et droits de diffusion » et « Autres stocks » sont regroupés au sein du poste « Stocks » à l'actif du bilan. Cette information est présentée en note 7.2 « Stocks : Droits de diffusion et autres stocks » de cette annexe.

Les postes « Droits audiovisuels » et « Autres immobilisations incorporelles » sont regroupés au sein du poste « Immobilisations incorporelles » à l'actif du bilan. Cette information est présentée en note 7.1 « Immobilisations incorporelles : droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles » de cette annexe.

Par ailleurs, la présentation des actifs et passifs circulants a été détaillée.

Le poste « Clients et autres débiteurs » précédemment présenté est détaillé en « Clients et comptes rattachés », « Actifs sur contrats clients », « Avances et Acomptes versés sur commandes » et « Autres créances courantes ». De la même façon, le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » précédemment présenté est détaillé en « Fournisseurs et comptes rattachés », « Passifs sur contrats clients » et « Autres passifs courants ».

Les « Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque » sont désormais distingués des « Dettes financières courantes ».

## **2-4. Jugements et recours à des estimations**

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la Direction du groupe TF1 est amenée à faire appel à des jugements pour définir ses principes comptables. Le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables pour réévaluer des actifs, passifs, produits et charges, qui peuvent avoir une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Certains faits et circonstances ultérieurs pourraient conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

Les méthodes comptables pour les postes de bilan nécessitant d'avoir recours à des estimations sont indiquées dans les notes annexes correspondantes. Ces estimations concernent notamment les éléments suivants : goodwill (cf. note 7-4-1), marques à durée de vie indéfinie (cf. note 7-1-2), droits audiovisuels et droits de diffusion (cf. note 7-1-1), reconnaissance des produits de l'activité (cf. note 5-1), impôts différés en particulier en cas d'historique de pertes fiscales sur plusieurs exercices (cf. note 5-11), des provisions (litiges et contentieux, etc.) (cf. notes 7-3-3 et 7-4-6), des contrats de location (durées d'exercice retenues et taux d'endettement marginaux (cf. note 7-5-3)), indemnités fin de carrière (cf. note 7-4-6-2).

### 3 Périmètre de consolidation : variations significatives et activités en cours de cession

#### Méthode comptable : regroupements d'entreprises, cession et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition en application de la norme IFRS 3.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Les actifs et passifs identifiables et les passifs éventuels de la société acquise qui satisfont aux critères de reconnaissance du référentiel IFRS sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, sauf exceptions prévues par la norme IFRS 3 (ex : impôt différé).

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs identifiés et passifs éventuels à la date d'acquisition est comptabilisée en *goodwill*. Sur option à prendre lors de chaque regroupement, les intérêts minoritaires peuvent être soit :

- évalués à leur juste valeur (option du *goodwill* « complet »), ou
- évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (option du *goodwill* « partiel »), l'écart venant ajuster le goodwill des activités acquises.

Les variations ultérieures du pourcentage d'intérêt sans remise en cause du contrôle de la société acquise constituent des opérations entre actionnaires. La différence entre la valeur de rachat (ou de cession) et la valeur comptable de la quote-part acquise (ou cédée) est comptabilisée en capitaux propres.

Dans le cas de regroupements d'entreprises réalisés par étape, les quotes-parts détenues antérieurement à la prise de contrôle font l'objet d'une revalorisation à la juste valeur en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global. Il en est de même pour les quotes-parts conservées après la perte du contrôle.

Par ailleurs, le montant des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises est comptabilisé en résultat.

Lorsqu'un *goodwill* est déterminé de façon provisoire à la clôture de l'exercice au cours duquel l'acquisition est réalisée, le Groupe comptabilise les ajustements de ces valeurs provisoires dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Si les changements entre les valeurs provisoires et les valeurs finales affectent matériellement la présentation des états financiers, l'information comparative présentée pour la période précédant la finalisation des justes valeurs est retraitée comme si les valeurs avaient été finalisées dès la date d'acquisition.

Lorsque l'écart entre le coût du regroupement et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs identifiables et passifs éventuels est négatif, il est immédiatement constaté en résultat.

Ultérieurement, les *goodwill* sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur, déterminées conformément à la méthode décrite à la note 7-4-1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel, de manière irréversible.

En cas de cession partielle d'activités constitutives d'une UGT ou de scission d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du *goodwill* affecté à l'UGT à proportion des valeurs relatives (telles que définies dans la hiérarchie des méthodes d'évaluation selon IFRS 13, cf. note 7-4-5) des activités cédées, conservées ou séparées à la date de cession/scission, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le *goodwill* lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les comptes consolidés du groupe TF1 établis au 31 décembre 2020 incluent les comptes des sociétés dont la liste est donnée dans la note 9-5.

### **3-1. Variations significatives du périmètre en 2020**

Il n'y a pas de variations significatives du périmètre en 2020.

### **3-2. Rappel des variations significatives du périmètre 2019**

#### **✓ Prise de contrôle du groupe De Mensen**

Le 28 février 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 60% du capital du groupe belge De Mensen (production audiovisuelle en Belgique). Le groupe De Mensen est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Les nouvelles sociétés acquises sont présentées dans le secteur « Studios et divertissements » de l'information sectorielle.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et Newen Studios dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 40% du capital, entre 2022 et 2028. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Cette opération a généré un goodwill définitif de 13,8 millions d'euros, après allocation réalisée avec l'aide d'un expert indépendant. Les principaux éléments d'actifs réévalués sont constitués de carnets de commande et des impôts différés correspondants.

#### **✓ Cession des activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping**

Le groupe TF1 a annoncé le 30 janvier 2019 être entré en négociations exclusives concernant la cession des activités de vente à distance et des boutiques de Téléshopping avec M. Jérôme Dillard, son ancien directeur général, entrepreneur indépendant, spécialiste reconnu du télé-achat. Le groupe TF1 s'est engagé à poursuivre la diffusion des émissions de télé-achat sur ses antennes sur les cinq prochaines années. L'accord de cession a été signé le 15 mars 2019 et la cession des titres a été réalisée le 11 avril 2019.

Cette opération conduit à la déconsolidation des entités Téléshopping et Topshopping au 1<sup>er</sup> avril 2019. La contribution du sous-ensemble cédés au chiffre d'affaires et au résultat du groupe au 31 mars 2019 sont respectivement de 20,2 millions d'euros et d'environ 1 million d'euros. L'impact de cette cession sur les comptes du groupe est non significatif.

#### **✓ Prise de contrôle du groupe Première Bobine (Reel One)**

Le 4 octobre 2019, le groupe Newen a finalisé l'acquisition d'une participation de 51% du capital du groupe Première Bobine (Reel One), acteur majeur canadien de la distribution de fictions, opérant sur le marché nord-américain et à l'international. Le groupe développe et commercialise des programmes pour les plus grandes chaînes américaines et européennes, ainsi que pour les plateformes SVOD.

Le groupe Première Bobine (Reel One) est intégré globalement dans les comptes consolidés du groupe TF1 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Première Bobine Inc. détient 25% des entités de production du groupe Champlain, mis en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1.

Les nouvelles sociétés acquises sont présentées dans le secteur « Studios et divertissements » de l'information sectorielle.

Les Cédants et le groupe Newen ont conclu un pacte d'actionnaires qui définit notamment les modalités d'exercice de promesses réciproques par lesquelles les Cédants disposent de la faculté de vendre, et le groupe Newen dispose de la faculté d'acheter, la participation résiduelle de 49% du capital, entre 2022 et 2026. La valorisation de ces engagements, déterminée à partir du plan d'affaires d'acquisition de la société, a été inscrite en dette financière, en contrepartie des capitaux propres du Groupe.

Cette opération a généré un goodwill définitif de 12,7 millions d'euros (19,7 millions de CAD), après allocation réalisée avec l'aide d'un expert indépendant. Les principaux éléments d'actifs réévalués sont constitués de carnets de commande et relations clientèles et des impôts différés correspondants.

## 4 Information sectorielle

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées en domaines d'activités stratégiques et gérées suivant la nature des produits et services vendus aux différentes clientèles du Groupe. Cette segmentation en secteurs d'activité sert de base à la présentation des données internes de gestion de l'entreprise et est utilisée par le décisionnaire opérationnel du Groupe dans le suivi des activités. Ces secteurs opérationnels correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel.

La Direction évalue la performance de ces secteurs à partir du résultat opérationnel courant. Les résultats, actifs, et passifs des secteurs comprennent les éléments directement ou indirectement attribuables à un secteur d'activité. Les investissements bruts d'exploitation sectoriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles qui viennent accroître les postes d'actifs correspondants. Les ventes et transferts entre les secteurs sont réalisés aux conditions normales de marché.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les suivants :

### Antennes

Le secteur Antennes est constitué de l'ensemble des chaînes TV et sites internet du Groupe. Les revenus de ces activités sont issus de la vente d'espaces publicitaires et des rémunérations perçues auprès des opérateurs câbles, satellite et ADSL.

Ce secteur inclut également les activités dont les revenus non publicitaires sont directement générés par les programmes diffusés sur les antennes du Groupe telles que les opérations d'interactivité entre le téléspectateur et le programme diffusé, ainsi que les filiales ayant pour activité la production et l'acquisition de droits audiovisuels pour le compte des chaînes TV du Groupe, en lien avec la réglementation des Antennes, et de ses sites internet.

### Studios et divertissements

Ce secteur regroupe deux sous-secteurs :

Les filiales de contenus dont l'activité est majoritairement destinée à produire, à acquérir, à développer et à commercialiser des droits audiovisuels, musicaux, licences, marques, pour une exploitation indépendante des activités de diffuseur du Groupe. Les revenus sont constitués de la rémunération des cessions de droits de diffusion et de tout autre droit d'exploitation en France et à l'international incluant les revenus Vidéo (physique et on-line).

Bien que réparties sur les différentes étapes de la chaîne de valeur, ces activités, portées par TF1 Studios, Newen Studios et TF1 Entertainment, partagent les mêmes modèles économiques sur des marchés de plus en plus intégrés.

Plus spécifiquement, TF1 Studios et Newen Studios exploitent des types de droits audiovisuels complémentaires, et s'adressent tous les deux au marché des diffuseurs de droits TV et vidéo français et européen.

A ce titre, la Direction du Groupe juge pertinent de suivre globalement la performance financière de ces activités.

Les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping étaient regroupées dans ce secteur en 2019 compte tenu de leur contribution au regard du total du groupe TF1. Comme mentionné en note 3-2. « Rappel des variations significatives du périmètre 2019 », les activités de vente à distance et en boutique du pôle Téléshopping ont été cédées sur le T2 2019.

### Digital

Le secteur Digital regroupe, d'une part, les activités d'édition de contenus et de communautés thématiques via internet, la monétisation des audiences digitales générées et le développement d'offres physiques à destination de ces publics (achats de boxes, magazines, événements ...), et d'autre part des activités d'agences et de marketing digital.

Les activités de création de contenus comprennent notamment les activités de création et d'achat d'audiences, via des contenus thématiques mis en ligne et le développement de marques, la constitution et l'animation de communautés digitales par thème, le développement et la diffusion de talents via les chaînes vidéo sur internet (Multi Channel Network « MCN »). Leur monétisation est réalisée via la commercialisation d'espaces publicitaires digitaux, au travers de contrats de régie de gré à gré et de plateformes d'enchères programmatiques, et la commercialisation de boxes physiques, de magazines et d'événements physiques avec le concours d'annonceurs.

Parallèlement, les activités d'agences et de marketing digital regroupent toutes les prestations de services à destination des annonceurs digitaux, telles que notamment les prestations d'agences publicitaires, le développement et le ciblage d'audience via les sites de e-commerce et les réseaux sociaux, et les services d'affiliation.

#### 4-1. Information par secteur d'activité

<i>(en millions d'euros)</i>	ANTENNES		STUDIOS ET DIVERTISSEMENTS		DIGITAL		TOTAL GROUPE TF1	
<b>COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL</b>	2020.12	2019.12	2020.12	2019.12	2020.12	2019.12	2020.12	2019.12
Chiffre d'affaires des secteurs	1 643,9	1 806,4	323,9	398,4	160,1	174,2	2 127,9	2 379,0
Eliminations opérations intersecteurs	(31,1)	(32,2)	(14,7)	(8,4)	(0,4)	(1,1)	(46,2)	(41,7)
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF GROUPE</b>	<b>1 612,8</b>	<b>1 774,2</b>	<b>309,2</b>	<b>390,0</b>	<b>159,7</b>	<b>173,1</b>	<b>2 081,7</b>	<b>2 337,3</b>
<i>Dont Chiffre d'affaires Publicitaire</i>	<i>1 414,8</i>	<i>1 567,4</i>	<i>0,6</i>	<i>0,0</i>	<i>67,9</i>	<i>83,7</i>	<i>1 483,3</i>	<i>1 651,1</i>
<i>Dont Chiffre d'affaires Autres</i>	<i>198,0</i>	<i>206,8</i>	<i>308,6</i>	<i>390,0</i>	<i>91,8</i>	<i>89,4</i>	<i>598,4</i>	<i>686,2</i>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>163,0</b>	<b>185,5</b>	<b>31,1</b>	<b>57,9</b>	<b>-4,0</b>	<b>11,7</b>	<b>190,1</b>	<b>255,1</b>
<i>% marge opérationnelle contributive Groupe</i>	<i>10,1%</i>	<i>10,5%</i>	<i>10,1%</i>	<i>14,8%</i>	<i>-2,5%</i>	<i>6,8%</i>	<i>9,1%</i>	<i>10,9%</i>
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	(10,4)	(0,3)	(0,9)	(0,1)	-	(5,7)	(11,3)	(6,1)
Résultat net des activités arrêtées ou détenues en vue de la vente	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>ELEMENTS BILANIELS</b>								
Actifs sectoriels non courants (hors impôts différés)	743,4	716,2	332,8	306,5	267,8	341,2	1 344,0	1 363,9
Passifs sectoriels	58,7	55,0	11,6	7,9	6,0	2,8	76,3	65,7
Coentreprises et entités associées	10,9	11,4	-	0,9	-	-	10,9	12,3
Investissements bruts d'exploitation	127,7	113,4	162,6	148,2	9,0	2,4	299,3	264,0

La répartition du chiffre d'affaires Publicitaire / Autres du secteur Digital a été ajustée suite à la mise en place d'un nouvel ERP au sein du pôle. Les tableaux ci-après présentent les ventilations des chiffres d'affaires trimestriels des exercices 2019 et 2020 utilisées dans les publications trimestrielles des exercices 2019 et 2020, puis celles ajustées pour les mêmes périodes.

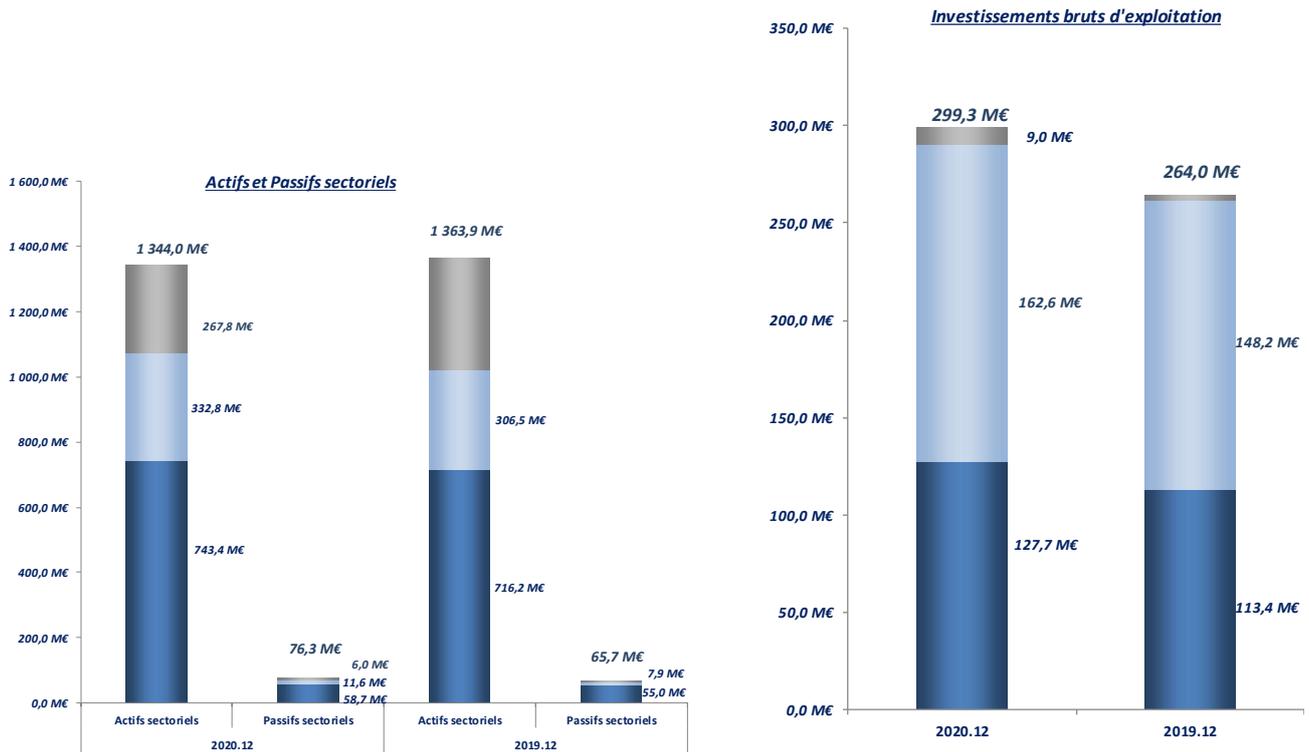
#### Chiffres d'affaires trimestriels cumulés publiés (avant ajustements)

<i>Données cumulées à fin de période</i>	2020.03	2019.03	2020.06	2019.06	2020.09	2019.09	2020.12	2019.12
<i>Chiffre d'affaires Publicitaire</i>	<i>15,1</i>	<i>19,2</i>	<i>30,4</i>	<i>44,6</i>	<i>48,0</i>	<i>63,5</i>	<i>67,9</i>	<i>90,6</i>
<i>Chiffre d'affaires Autres</i>	<i>20,4</i>	<i>21,3</i>	<i>38,0</i>	<i>41,0</i>	<i>57,7</i>	<i>60,2</i>	<i>91,8</i>	<i>82,5</i>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF Digital</b>	<b>35,5</b>	<b>40,5</b>	<b>68,4</b>	<b>85,6</b>	<b>105,7</b>	<b>123,7</b>	<b>159,7</b>	<b>173,1</b>

#### Chiffres d'affaires trimestriels cumulés ajustés

<i>Données cumulées à fin de période</i>	2020.03	2019.03	2020.06	2019.06	2020.09	2019.09	2020.12	2019.12
<i>Chiffre d'affaires Publicitaire</i>	<i>14,2</i>	<i>18,5</i>	<i>29,0</i>	<i>41,0</i>	<i>45,9</i>	<i>58,4</i>	<i>67,9</i>	<i>83,7</i>
<i>Chiffre d'affaires Autres</i>	<i>21,3</i>	<i>22,0</i>	<i>39,4</i>	<i>44,6</i>	<i>59,8</i>	<i>65,3</i>	<i>91,8</i>	<i>89,4</i>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES CONTRIBUTIF Digital</b>	<b>35,5</b>	<b>40,5</b>	<b>68,4</b>	<b>85,6</b>	<b>105,7</b>	<b>123,7</b>	<b>159,7</b>	<b>173,1</b>

**Légende :**

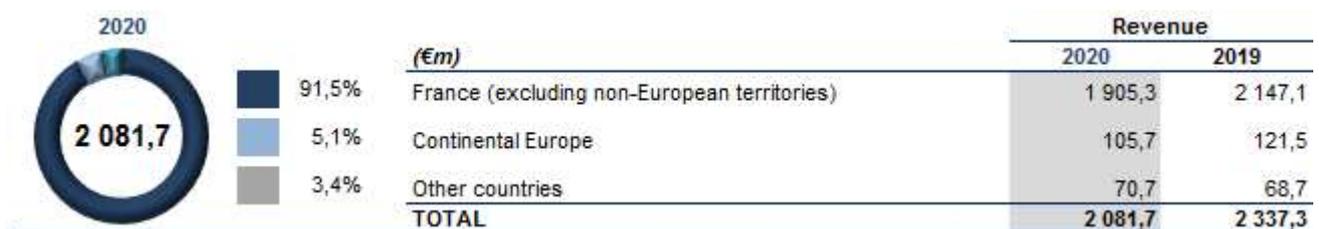


Les actifs sectoriels incluent les droits audiovisuels, les autres immobilisations incorporelles, les écarts d'acquisition et les immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation des actifs loués).

Les passifs sectoriels incluent les provisions non courantes et les provisions courantes.

#### 4-2. Information par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France Métropolitaine (cf. graphique infra) et ne présente pas de variation significative dans sa répartition par rapport à l'exercice précédent. Toutes les régions ont été impactées dans les mêmes proportions par la Covid 19.



Les actifs sectoriels et les investissements sont principalement présents et réalisés en France. Les montants sur les autres zones géographiques sont peu significatifs. Ces répartitions n'ont pas évolué significativement entre 2019 et 2020.

## 5 Notes sur le compte de résultat

### 5-1. Produits de l'activité

#### Méthode comptable :

Les produits de l'activité du groupe TF1 sont reconnus soit lorsque l'obligation de performance du service rendu est satisfaite, soit lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. Le contrôle se définit comme la capacité de décider de l'utilisation de l'actif et d'en obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résiduels.

Plus spécifiquement, les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires par type d'activité sont les suivants :

#### Pôle Antennes

- **Recettes publicitaires** : Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les spots publicitaires correspondants sont diffusés.
  - **Chaînes du Groupe** : Les ventes d'espaces publicitaires sont valorisées soit individuellement (vente « spot à spot »), soit plus globalement selon des objectifs d'audience par campagne (vente à « GRP garanti »), en application des Conditions Générales de Vente et des conditions propres à chaque annonceur.  
Lorsque le Groupe recourt à des régies tierces pour commercialiser ses espaces publicitaires, dont il conserve le contrôle comme en Suisse et en Belgique, il considère agir comme principal et comptabilise en chiffre d'affaires du Groupe les ventes brutes des commissions facturées par les partenaires.
  - **Supports externes** : Concernant les ventes d'espaces publicitaires sur des supports n'appartenant pas au Groupe, ce dernier agit comme agent commercial des espaces publicitaires mis à sa disposition et, à ce titre, ne retient en chiffre d'affaires que sa commission de régie.
- **Autres recettes** :
  - **Revenus de distribution des chaînes thématiques** : la rémunération des chaînes thématiques par les opérateurs du câble et du satellite qui les diffusent, calculée sur la base d'un prix par abonné ou sous la forme d'un forfait annuel facturé à un opérateur, est comptabilisée soit mensuellement, sur la base des relevés des opérateurs, soit de façon linéaire sur l'année en cas de rémunération forfaitaire.
  - **Revenus de distribution des chaînes en clair** : Le Groupe TF1 commercialise auprès des opérateurs TV et télécom une offre « TF1 Premium » qui inclut la mise à disposition du signal des chaînes en clair ainsi que différents services et contenus complémentaires (catch-up enrichie, start-over, chaîne bonus...) qui est facturée aux opérateurs. Dans ce cadre, les opérateurs facturent des frais de transport de ces contenus et services. Le groupe tient un rôle d'agent sur cette prestation de transport et enregistre ses revenus nets des frais de transport.
  - **Autres revenus** : Les autres revenus sont également composés du chiffre d'affaires « interactivité ». Dans le cadre de l'activité "interactivité" du groupe, le téléspectateur a la possibilité de jouer ou de voter lors des émissions diffusées sur l'Antenne de TF1. Le chiffre d'affaires perçu est comptabilisé au réel en brut en fonction des appels reçus et les commissions facturées par les opérateurs téléphoniques sont enregistrées en charges, le groupe ayant la maîtrise de la programmation des créneaux "interactivité ».

#### Pôle Studio et divertissements

- **Production et vente de droits audiovisuels** : Les ventes de droits audiovisuels acquis ou produits sont constatées à la date d'ouverture des droits. Le groupe fait appel aux fournisseurs d'accès à internet pour mettre à disposition des services de vidéos à la demande (VOD). Le chiffre d'affaires VOD est enregistré net des commissions prélevées par les fournisseurs d'accès, selon les relevés que ceux-ci ont transmis.  
Le chiffre d'affaires lié aux ventes physiques de DVD est enregistré lors de l'achat par le client final, au prix de cession aux réseaux de distribution.
- **Revenus vente à distance, jeux musique spectacles** : Le chiffre d'affaires résultant des ventes de marchandises et de produits des activités d'édition et de distribution est reconnu à la date de livraison au client et est présenté net des provisions pour retours attendus et des versements effectués dans le cadre de mandats de distribution.-  
Les autres produits de l'activité incluent également les redevances sur ventes facturées dans le cadre de contrats de licence.

### Pôle digital

- **Recettes publicitaires** : Les contenus des sites du pôle génèrent une audience, qui est monétisée auprès des annonceurs. Les ventes d'espaces publicitaires sont constatées lorsque les pages et bannières publicitaires prévues au contrat ont été vues. Lorsque le groupe fait appel à une régie publicitaire tierce ou à une plateforme programmatique de mise aux enchères tierces, cette dernière prélevant une commission avant d'en reverser le solde au groupe, le groupe comptabilise le chiffre d'affaires en net des commissions facturées par les partenaires.
- **Social e-commerce** : Le groupe a également développé des offres physiques à destination de ses communautés (achats de boxes, magazines, événements...). Le chiffre d'affaires résultant des ventes d'offres physiques est reconnu à la date de livraison au client.
- **Recettes agences et marketing digital** : Les recettes issues de ces activités sont présentées en net des achats média et autres coûts, réalisés directement pour le compte des clients bénéficiaires de la prestation rendue.

Les produits de l'activité se répartissent par nature comme suit :



Le carnet de commandes des activités de production audiovisuelles du groupe représente le volume d'activité restant à réaliser pour les productions ayant fait l'objet d'une prise de commande ferme (contrats / deal memos signés) pour un montant unitaire supérieur à 1 m€. Il s'élève 225,2 millions d'euros à fin 2020 contre 143,4 millions d'euros à fin 2019.

## 5-2. Achats consommés et variation de stocks

Les achats consommés et variation de stocks comprennent principalement les rubriques suivantes :

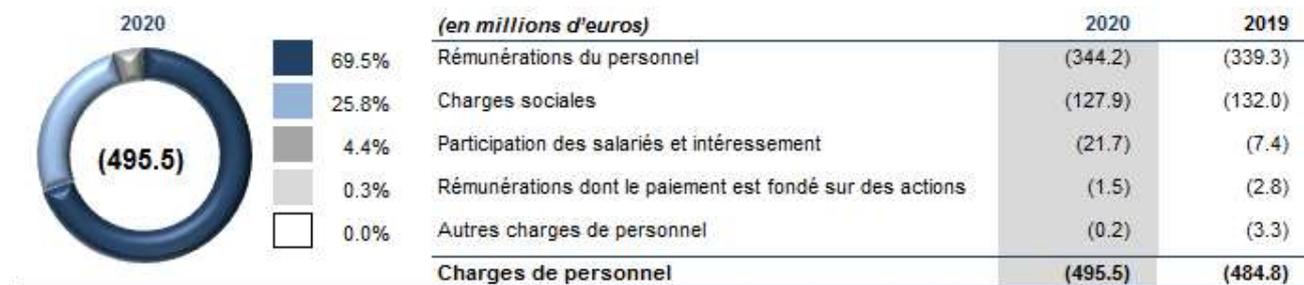
(en millions d'euros)	2020	2019
Consommation de production externe <sup>(1)</sup>	(621.9)	(696.0)
Achats, études et prestations de services <sup>(2)</sup>	(108.4)	(194.5)
Achats de marchandises	(22.4)	(31.3)
Autres achats	(33.0)	(31.8)
<b>Achats consommés</b>	<b>(785.7)</b>	<b>(953.6)</b>

<sup>(1)</sup> La consommation de production externe correspond notamment aux programmes acquis à l'extérieur et diffusés par TF1, TMC, TFX, TF1 Séries Films et les chaînes thématiques TV Breizh, Histoire et Ushuaïa TV.

<sup>(2)</sup> Les achats incluent notamment les achats de droits sportifs utilisés dans la période.

### 5-3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante :



La variation du poste « Participation des salariés et intéressement » s'explique par l'atteinte en 2020 des critères de déclenchement de l'intéressement, contrairement à 2019.

Les charges comptabilisées relatives aux régimes à cotisations définies sont incluses dans la rubrique « Charges sociales » et s'élèvent à 32,3 millions d'euros en 2020.

Les charges liées aux indemnités de fin de carrière prévues par les différentes conventions collectives des sociétés du Groupe sont comptabilisées en provisions non courantes (se reporter à la note 7-4-6) dans la rubrique « Dotations ». Les indemnités versées sur la période au titre des indemnités de fin de carrière sont comptabilisées en « Rémunérations du personnel ».

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites de la holding du groupe (TF1 SA), qualifiés de transactions réglées en instruments de capitaux propres, sont incluses dans les rémunérations dont le paiement est fondé sur des actions (cf. note 7-5-4).

Les charges calculées conformément à IFRS 2 sur les plans de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites d'autres sociétés du groupe, qualifiés de transactions de paiements fondées sur des actions, sont incluses dans les rémunérations du personnel.

### 5-4. Charges externes

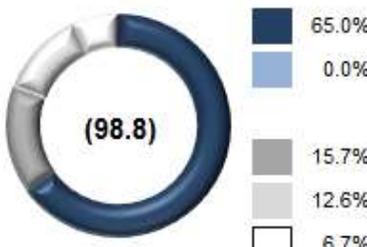
Les charges externes s'analysent de la façon suivante :



Le poste « locations et services associés » intègre une charge de loyers de 11.2 millions d'euros qui comprend les loyers relatifs aux contrats de location exemptés de l'application d'IFRS 16. A fin 2020 le montant concerne principalement des charges de loyers liés aux contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur à neuf. Les composantes non locatives (prestations de services) sont enregistrées au sein du même poste.

## 5-5. Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

2020		(en millions d'euros)	2020	2019
	65.0%	<b>Taxes audiovisuelles</b>	<b>(64.2)</b>	<b>(93.7)</b>
		- Taxes CNC	(64.2)	(76.0)
	0.0%	- Autres taxes audiovisuelles	-	(17.7)
		<b>Autres taxes</b>	<b>(34.6)</b>	<b>(32.4)</b>
	15.7%	- Taxes CVAE et CFE	(15.5)	(13.6)
	12.6%	- Taxes sur la rémunération	(12.4)	(11.2)
6.7%	- Taxes diverses	(6.7)	(7.6)	
		<b>Impôts et taxes</b>	<b>(98.8)</b>	<b>(126.1)</b>

Les variations des impôts et taxes sont principalement dues à la baisse des taxes sectorielles, dont la taxe CNC pour 11,8 m€, corrélativement à la baisse du chiffre d'affaires publicitaire, et à la disparition des petites taxes sectorielles sur les régies, presse, publicité diffusée, radio et sur les appels surtaxés pour 17,7 m€.

Le poste « Taxes diverses » publié en 2019 intégrait un montant de 5 m€ au titre de petites taxes sectorielles qui ont été reclassées dans les données comparatives présentées ci-dessus.

## 5-6. Autres produits et charges d'exploitation

(en millions d'euros)	2020	2019
Production immobilisée et transferts de charges <sup>(1)</sup>	205.2	180.0
Reprises de provisions non utilisées	11.3	14.2
Subventions d'exploitation	15.7	13.2
Subventions d'investissement	20.1	24.1
Gains de change	5.5	9.5
Autres produits (dont produits de cession des sociétés consolidées et Crédit d'Impôt Audiovisuel)	42.1	50.9
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>299.9</b>	<b>291.9</b>
Redevances et reversements ayants droit	(110.5)	(96.8)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1.3)	(1.5)
Pertes de change	(3.4)	(5.3)
Autres charges (dont valeur nette comptable des sociétés consolidées cédées)	(13.3)	(15.5)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(128.5)</b>	<b>(119.1)</b>

<sup>(1)</sup> La variation du poste Production immobilisée et transfert de charges est principalement liée à l'accroissement de l'activité sur le pôle Studios pour 17,9 m€.

## 5-7. Autres produits et charges opérationnels

**Méthode comptable** : Ces postes regroupent des produits et charges en nombre limité, inhabituels et significatifs au niveau consolidé, que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Les autres produits et charges opérationnels de (75) m€ sont composés uniquement de la dépréciation concernant l'UGT Digital comme évoqué dans la note 1. Faits marquants de l'exercice 2020, secteur Digital. Pour plus de précisions, cf note 7.4.1 Goodwill

## 5-8. Coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+)

### Méthode comptable :

Le « coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+) » correspond aux « Charges sur endettement financier », diminuées des « Produits sur endettement financier ».

Les « Charges sur endettement financier » sont constituées :

- des charges d'intérêt relatives à la dette financière courante et non courante,
- des amortissements des actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti,
- des charges sur opérations de couverture de change,
- des charges liées à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des charges sur cession d'actifs de trésorerie.

Les charges d'intérêt sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les « Produits sur endettement financier » sont constitués :

- des produits d'intérêt relatifs à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits sur opérations de couverture de change,
- des autres revenus provenant des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,
- des produits liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs et passifs financiers (part inefficace des variations de juste valeur des instruments financiers dérivés de change, variations de juste valeur des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie,...),
- des produits sur cession d'actifs de trésorerie.

Le coût de l'endettement financier net (-) / produit de l'excédent financier net (+) s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Produits d'intérêts	0,3	0,1
Variation de juste valeur de la part couverte de l'emprunt obligataire	-	-
Variation de juste valeur des dérivés de taux	0,3	-
Produits et revenus sur actifs financiers	1,7	0,6
<b>Produits sur endettement financier</b>	<b>2,3</b>	<b>0,7</b>
Charges d'intérêts sur dettes financières	(3,4)	(2,5)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	-	0,2
<b>Charges sur endettement financier</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(2,3)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net (-) produit de l'excédent financier net (+)</b>	<b>(1,1)</b>	<b>(1,6)</b>

## 5-9. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Dividendes	-	0,1
Profits sur actifs financiers	0,5	0,3
Produits liés à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	0,2	-
Produits liés à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	-	-
Produits divers	1,6	1,0
<b>Autres produits financiers</b>	<b>2,3</b>	<b>1,4</b>

Pertes sur actifs financiers	(0,4)	(0,2)
Charges liées à la variation de valeur des contrats d'achats / ventes à terme de devises	-	(0,2)
Charges liées à l'effet d'actualisation des actifs et des passifs	(7,6)	(5,2)
Charges diverses	(2,4)	(2,3)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(10,4)</b>	<b>(7,9)</b>

## 5-10. Ventilation des charges et produits nets sur actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous détaille les charges, produits, profits et pertes sur actifs et passifs financiers, selon leur catégorie, en distinguant les impacts sur le résultat financier et les impacts sur le résultat opérationnel :

<i>(en millions d'euros)</i>	Résultat financier 2020	Résultat financier 2019	Résultat opérationnel 2020	Résultat opérationnel 2019
Produits (charges) nets sur prêts et créances au coût amorti	2,0	0,3	(3,5)	(6,8)
Produits (charges) nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	0,1	0,1	-	-
Produits (charges) nets sur passifs financiers au coût amorti	(12,0)	(8,6)	-	-
Produits (charges) nets sur dérivés	0,5	0,1	-	(0,5)
Autres produits (charges) nets	0,2	-	-	-
<b>Charges et produits nets sur actifs et passifs financiers</b>	<b>(9,2)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(3,5)</b>	<b>(7,3)</b>

## 5-11. Impôt

### Méthode comptable :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs, à l'exception des cas particuliers prévus par la norme IAS 12 et notamment des *goodwill*.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les taux d'impôt utilisés sont ceux qui sont applicables ou quasi-adoptés à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs d'impôt différé sur les différences temporelles déductibles et sur les déficits fiscaux reportables sont comptabilisés dans la mesure où leur imputation sur des bénéfices imposables futurs est probable.

Les impôts relatifs aux éléments directement reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en contrepartie des réserves consolidées.

Les impôts différés sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants après compensation suivant les différents périmètres fiscaux.

### 5-11-1. Comptabilisation de l'impôt courant et de l'impôt différé

#### 5-11-1-1. Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Impôt exigible	(50,0)	(80,2)
Impôt différé	12,7	(1,8)
<b>Charge d'impôt totale</b>	<b>(37,3)</b>	<b>(82,0)</b>

Conformément au vote par l'Assemblée Nationale en décembre 2019 de la Loi de Finance 2020, le taux d'imposition utilisé pour comptabiliser les différences temporelles des entités françaises est dégressif. Les taux utilisés sont compris entre 28,41% (pour les

différences temporelles se renversant avant le 31 décembre 2021) et 25.83% (pour les différences temporelles se renversant au-delà du 31 décembre 2021).

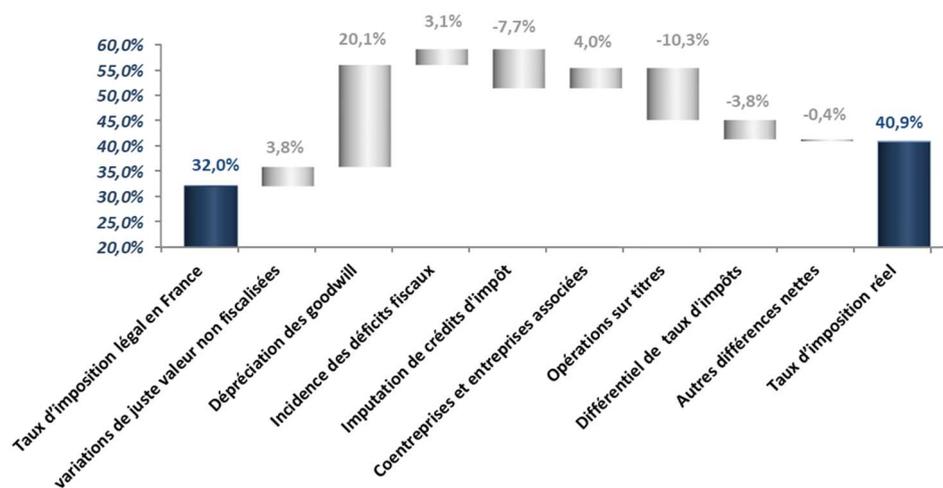
### 5-11-1-2. Rationalisation du taux d'impôt

(en millions d'euros)	2020	2019
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>55,3</b>	<b>154,8</b>
Impôt sur les résultats	37,3	82,0
Intérêts minoritaires	(1,4)	0,4
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt et intérêts minoritaires</b>	<b>91,2</b>	<b>237,2</b>

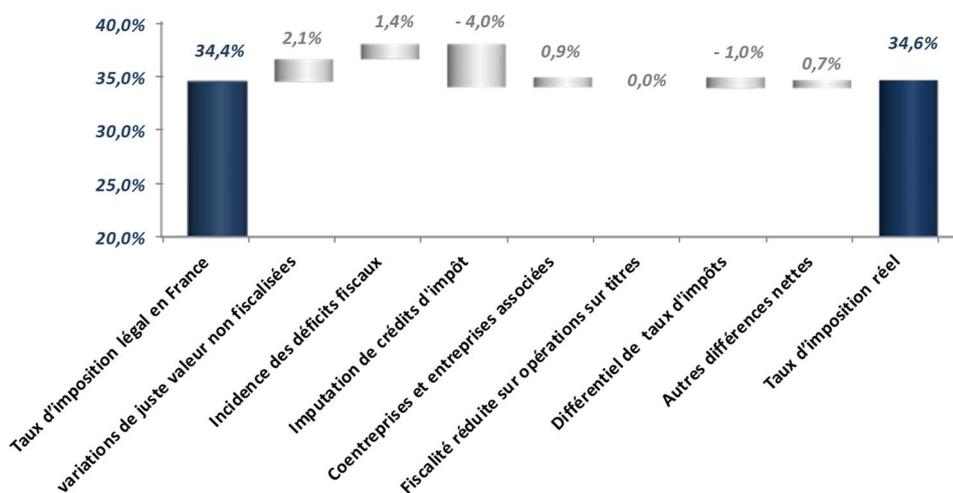
TF1 a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors.

Le taux d'impôt courant théorique applicable au 31 décembre 2020 est de 32,0%, vs 34,43% à fin 2019. Le taux d'impôt réel du Groupe est de 40,9% à fin 2020 contre 34,6% à fin 2019.

#### Rationalisation du taux d'impôt 2020



#### Rationalisation du taux d'impôt 2019



## 5-11-2. Actifs et passifs d'impôt différé

### 5-11-2-1. Variation des impôts différés nets

(en millions d'euros)	2020	2019
<b>Impôts différés nets au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(47,1)</b>	<b>(43,7)</b>
Constatés en capitaux propres	0,3	3,9
Constatés en résultat	12,3	(1,8)
Variation de périmètre et autres <sup>(1)</sup>	(0,4)	(5,5)
<b>Impôts différés nets au 31 décembre</b>	<b>(34,9)</b>	<b>(47,1)</b>

<sup>(1)</sup> En 2019, la variation est notamment liée aux exercices d'allocation du prix d'acquisition des groupes De Mense, Première Bobine (Reel One) et Gamed, ainsi qu'à la cession de Téléshopping.

### 5-11-2-2. Principales sources d'imposition différée

Les principales sources d'imposition différée, par nature, sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2020	2019
Provisions		
Provision sur programmes	0,9	0,9
Provision Indemnités de fin de carrière	12,8	12,2
Provision clients	0,4	0,6
Autres provisions	7,9	4,5
Participation des salariés	1,5	2,3
Reports déficitaires	4,0	1,0
Autres impôts différés actifs	1,9	4,1
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	(29,4)	(25,6)
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Amortissements dérogatoires	(25,2)	(27,9)
Amortissements du siège social	(9,7)	(6,0)
Réévaluation d'actifs	(27,1)	(36,7)
Autres impôts différés passifs	(2,3)	(2,1)
Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	29,4	25,6
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(34,9)</b>	<b>(47,1)</b>
<b>Impôts différés nets au 31 décembre</b>	<b>(34,9)</b>	<b>(47,1)</b>

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 12,2 millions d'euros (contre 12,6 millions d'euros en 2019) et correspondent à des reports déficitaires dont la probabilité de récupération ne justifie pas une inscription au bilan. Ces pertes sont reportables indéfiniment.

### 5-11-2-3. Délai de récupération des impôts différés actifs

(en millions d'euros)	Moins de 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Compensation des actifs et passifs d'impôts différés	Total
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>16,6</b>	<b>-</b>	<b>12,8</b>	<b>(29,4)</b>	<b>-</b>

Les impôts différés actifs dont l'échéance se situe au-delà de cinq ans concernent les différences temporaires sur la comptabilisation des provisions pour indemnités de fin de carrière.

## 6 Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

### 6-1. Définition de l'endettement financier net/excédent financier net

L'endettement financier net (-) /excédent financier net (+) du Groupe est constituée des éléments suivants :

- La trésorerie nette de clôture, comprenant les disponibilités, dépôts à vue, équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et comptes courants passifs,
- L'endettement financier brut, comprenant les passifs financiers à long terme et à court terme,
- Les actifs financiers contractuellement affectés au remboursement de dettes financières.

L'endettement financier net/excédent financier net n'inclut pas les obligations locatives non courantes et courantes.

Le rapprochement entre le poste de trésorerie du tableau de flux de trésorerie et le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	178,6	105,3
Trésorerie sur actifs en cours de cession	-	-
Comptes courants de trésorerie passifs	-	-
Concours bancaires courants	(4,0)	(2,7)
<b>Trésorerie nette de clôture du tableau de flux</b>	<b>174,6</b>	<b>102,6</b>

### 6-2. Flux nets de trésorerie générés par l'activité

#### 6-2-1. Dotations aux amortissements et aux provisions

Le détail des dotations aux amortissements et aux provisions est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	315,4	265,2
Immobilisations corporelles	19,8	17,7
Immobilisations financières	-	-
Provisions non courantes	(0,3)	0,1
<b>Dotations (reprises) aux amortissements et dépréciations des immo. corporelles et incorp. et aux prov. non courantes</b>	<b>334,9</b>	<b>283,0</b>

<sup>(1)</sup> Inclut les dotations aux amortissements et provisions des droits audiovisuels (cf. note 7.1.1) et des immobilisations incorporelles (cf. note 7.1.2).

#### 6-2-2. Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie

L'analyse des autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Variations de juste valeur	8,0	6,9
Paiements fondés sur des actions	1,5	2,8
Subventions virées en résultat	(46,5)	(53,4)
<b>Total autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie</b>	<b>(37,0)</b>	<b>(43,7)</b>

### 6-2-3. Variation du BFR liée à l'activité

La variation du BFR lié à l'activité se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Augmentation (diminution) des stocks nets	(35,5)	3,6
Augmentation (diminution) des créances clients et autres débiteurs	21,3	20,4
Diminution (augmentation) des fournisseurs et autres créditeurs	(69,2)	49,4
Diminution (augmentation) des autres passifs	(19,6)	(41,1)
<b>Augmentation (diminution) du besoin en fonds de roulement avant impôts</b>	<b>(103,0)</b>	<b>32,3</b>

### 6-3. Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

#### 6-3-1. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

L'analyse du poste incidence des variations de périmètre sur la trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Décaissements nets sur acquisitions	2.5	(39.4)
Encaissements nets sur cessions	-	1.7
<b>Incidence des variations de périmètre</b>	<b>2.5</b>	<b>(37.7)</b>

En 2019, les décaissements nets correspondent aux acquisitions de DeMensen et Reel one.

De la même façon, les variations sur les postes trésorerie et équivalent de trésorerie acquis, autres actifs et autres passifs acquis sont essentiellement dues à l'acquisition des groupes DeMensen et Première Bobine (Reel One) sur l'exercice (cf. faits marquants de l'exercice 2019 note 1.1).

En 2020, les variations correspondent principalement à un ajustement sur le prix d'acquisition du Groupe Première Bobine (Reel One) et à l'entrée dans le périmètre de Ringside Studios, filiale de Newen, spécialisée dans le développement de fictions anglaises et internationales.

L'analyse des décaissements nets se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Trésorerie et équivalent de trésorerie acquis	2.4	13.0
Actifs financiers acquis	-	17.7
Autres actifs acquis	(2.6)	85.8
Intérêts minoritaires acquis	0.9	-
Autres passifs acquis	(0.1)	(71.7)
Actifs net acquis	0.6	44.8
QP actifs nets acquis (A)	0.7	24.4
Goodwill (B)	(0.8)	28.0
<b>Décaissement (A) + (B)</b>	<b>(0.1)</b>	<b>52.4</b>
Trésorerie acquise	2.4	13.0
Trésorerie des sociétés entrées dans le périmètre sans acquisition dans la période	-	-
<b>Décaissement net</b>	<b>(2.5)</b>	<b>39.4</b>

L'incidence des cessions de filiales sur les flux de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
Encaissement	-	0.4
Trésorerie cédée	-	1.3
Souscription à l'augmentation de capital des filiales	-	-
<b>Encaissement net</b>	<b>-</b>	<b>1.7</b>

En 2019, les encaissements correspondent principalement à la cession de Téléshopping.

## 7 Notes sur le Bilan

### 7-1. Immobilisations incorporelles : Droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles

Le poste immobilisations incorporelles est composé des droits audiovisuels et autres immobilisations incorporelles comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>	
Droits audiovisuels	198,6	157,4	7.1.1.
Autres immobilisations incorporelles	140,9	155,1	7.1.2.
<b>Total</b>	<b>339,5</b>	<b>312,5</b>	

#### 7-1-1. Droits audiovisuels

##### **Méthode comptable :**

Dans cette rubrique figurent essentiellement les parts de films et de programmes audiovisuels produits ou coproduits par TF1 SA, TF1 Films Production, TF1 Vidéo et TF1 Production, les droits audiovisuels produits par Newen, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 Studios et TF1 Entertainment, ainsi que les droits musicaux détenus par les entités du Groupe TF1

Les droits audiovisuels sont comptabilisés à l'actif du bilan dans la rubrique « Droits audiovisuels » à leur coût historique d'acquisition.

Les modalités d'amortissement des différentes catégories de droits audiovisuels sont les suivantes :

- parts de producteurs de fictions françaises acquises par les diffuseurs : elles sont amorties de façon linéaire sur la durée prévisionnelle de leur exploitation en fonction de la baisse des avantages économiques futurs liés à ces parts.
- parts de producteurs de fictions françaises produites par le Groupe : elles sont amorties de façon dégressive en tenant compte de la baisse attendue de la valeur économique de ces parts.
- parts de coproductions cinématographiques et droits audiovisuels de « distribution » : ils sont amortis de façon dégressive en fonction de la baisse de la valeur économique attendue.
- droits audiovisuels « négoce » : ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée prévisionnelle d'exploitation.
- droits musicaux : ils sont amortis sur une durée de 2 ans et l'amortissement comptabilisé la première année correspond à 75 % de leur valeur brute, les 25 % restants étant amortis au cours de la deuxième année.

##### **Évaluation / Jugement :**

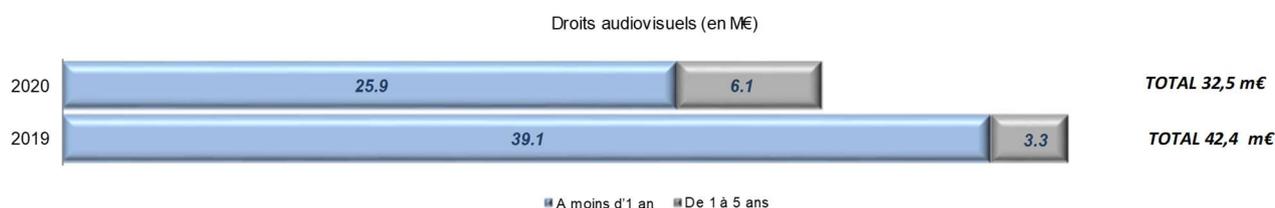
Une dépréciation des droits audiovisuels est comptabilisée individuellement le cas échéant, le calcul de la dépréciation des droits audiovisuels est notamment fondé sur une analyse des avantages économiques futurs liés à ces droits au regard de leur valeur nette comptable.

La variation des droits audiovisuels pour les exercices 2020 et 2019 se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Valeurs brutes</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Total droits audiovisuels</b>
<b>31 décembre 2018</b>	<b>2 781,7</b>	<b>(2 403,0)</b>	<b>(234,5)</b>	<b>144,2</b>
Augmentation	255,1	(211,2)	(93,9)	(50,0)
Diminution	(3,2)	0,6	57,2	54,6
Variation de périmètre et reclassement	60,6	(45,7)	(6,3)	8,6
Change				
<b>31 décembre 2019</b>	<b>3 094,2</b>	<b>(2 659,3)</b>	<b>(277,5)</b>	<b>157,4</b>
Augmentation	272,6	(212,6)	(73,8)	(13,8)
Diminution	(21,8)	18,4	62,6	59,2
Variation de périmètre et reclassement	(4,9)	(14,3)	15,0	(4,2)
Change				
<b>31 décembre 2020</b>	<b>3 340,1</b>	<b>(2 867,8)</b>	<b>(273,7)</b>	<b>198,6</b>

En 2019, la variation de périmètre inclut la reconnaissance de carnets de commande suite à l'allocation du prix d'acquisition du groupe De Mense (voir note 3.2 variations significatives du périmètre 2019).

Par ailleurs, au titre de la sécurisation de la grille de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits audiovisuels à immobiliser est le suivant :



## 7-1-2. Immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels, cf. note 7-1-1)

### **Méthode comptable :**

Les immobilisations incorporelles (hors droits audiovisuels) comprennent essentiellement les licences d'exploitation (autres que les licences de diffusion et droits audiovisuels), les marques commerciales et droits assimilés ainsi que les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à la date d'acquisition par le Groupe de la manière suivante :

- soit à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles dépréciations,
- soit à la juste valeur à la date d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Lorsque l'évaluation se fait postérieurement à la date d'acquisition, elles sont évaluées à leur coût d'entrée diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité économique.

Les immobilisations incorporelles telles que les marques commerciales détenues par le Groupe ont une durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties. Ces marques font l'objet de tests de dépréciation, réalisés selon la méthode des Royalties qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait individuellement chacune des marques en termes de royalties, considérant qu'un tiers serait prêt à payer une redevance de marque pour l'utilisation de chacune d'entre elles (cf. note 7-3).

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nette :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Marques à durée de vie indéfinie</b>	<b>Concessions, brevets et droits similaires</b>	<b>Autres</b>	<b>TOTAL</b>
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>112,2</b>	<b>11,1</b>	<b>19,8</b>	<b>143,1</b>
Augmentation	-	0,9	13,9	14,8
Dotations amortissements - provisions	-	(5,3)	(11,6)	(16,9)
Diminution	-	(0,1)	1,4	1,3
Variation de périmètre et reclassement	-	0,3	12,5 <sup>(2)</sup>	12,8
<b>31 décembre 2019</b>	<b>112,2</b>	<b>6,9</b>	<b>36,0</b>	<b>155,1</b>
Augmentation	-	12,0	15,5	27,5
Dotations amortissements - provisions	(17,1) <sup>(1)</sup>	(5,6)	(11,6)	(34,3)
Diminution	-	(0,4)	(6,5)	(6,9)
Variation de périmètre et reclassement	-	(0,5)	-	(0,5)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>95,1</b>	<b>12,4</b>	<b>33,4</b>	<b>140,9</b>
<i>dont valeur brute</i>	<i>112,2</i>	<i>80,1</i>	<i>82,2</i>	<i>274,5</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(17,1)</i>	<i>(67,7)</i>	<i>(48,8)</i>	<i>(133,6)</i>

- (1) En 2020, les tests de dépréciation auxquels les marques à durée de vie indéfinie ont été soumises, conformément à la méthode présentée dans les règles et méthodes comptables de cette même note, ont fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2020 concernant les marques My Little Paris (pour 9.5 m€) et AUFÉMININ (pour 7.6 m€). Après dépréciation, la valeur nette comptable des marques au sein du Pôle Digital est de 58,7 m€.
- (2) En 2019, la variation de périmètre « Autres » est essentiellement due à la reconnaissance de relations clients et carnets de commande suite à l'allocation du goodwill des groupes Première Bobine (Reel One) (voir note 3.2 variations significatives du périmètre 2019) et Gammed.

La colonne « Autres » regroupe notamment les immobilisations en cours qui peuvent le cas échéant être transférées à leur mise en service en concessions, brevets et droits similaires via les lignes augmentation/diminution.

## 7-2. Stocks : Droits de diffusion et autres stocks

### **Méthode comptable :**

#### **Programmes et droits de diffusion**

##### ✓ Entrée au bilan :

Afin de sécuriser les grilles de programmes pour les années futures, le Groupe souscrit des contrats fermes, parfois pluriannuels, d'acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives en vertu desquels les contreparties s'engagent à fournir les programmes et droits correspondants.

Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock dès lors que les deux conditions suivantes sont réunies : l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) et l'ouverture des droits (pour la production externe).

Concernant les droits et les programmes pour lesquels les deux critères ci-dessus ne sont pas réunis, (œuvres non livrées, droits sportifs dont le droit de diffusion n'est ouvert que le jour de la réalisation de l'évènement, etc), le Groupe considère qu'il ne contrôle pas l'actif car il ne dispose pas du droit et de la capacité de diffuser l'œuvre. Ces droits ne sont, en conséquence, pas inscrits au bilan.

En revanche, les éventuels acomptes versés au titre de ces droits sont enregistrés en « Acomptes fournisseurs ».

La rubrique « Programmes et droits de diffusion » du bilan intègre :

- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du groupe TF1 pour ses antennes,
- la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe.

Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations de l'exercice.

##### ✓ Règles de consommation :

Les programmes de TF1 SA (qui constituent la part prépondérante des stocks de programmes du Groupe) sont réputés consommés lors de leur diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour une diffusion unique, ils sont consommés intégralement lors de cette diffusion. Lorsqu'ils sont acquis pour deux diffusions ou davantage, ils sont, sauf valorisation particulière dans les contrats d'acquisition, consommés de la manière suivante, selon le type de programme :

<b>Règles par types de programmes</b>			
	Fictions d'une durée au moins égale à 52 minutes	Films, téléfilms, séries, dessins animés	Autres programmes et droits de diffusion
1 <sup>ère</sup> diffusion	80 %	50 %	100 %
2 <sup>ème</sup> diffusion	20 %	50 %	-

(1) Selon une analyse réalisée sur la base d'un historique de consommation récent, les modalités de consommation ont évolué, faisant apparaître une diminution de avantages économiques futurs des rediffusions des séries. Suite à ce constat, il a été décidé de modifier, à compter du 1er janvier 2021, la règle de consommation des séries : la valorisation de la 1ère diffusion sera portée à 67% et celle de la 2ème diffusion à 33% pour TF1 (vs 50% à chaque diffusion jusqu'en 2020).

(2) Inversement, l'année 2020 a mis en évidence la valeur des longs métrages sur la TNT, avec l'opportunité d'une troisième diffusion générant des revenus équivalents aux deux premières diffusions (vs 50% sur chacune des deux premières diffusions précédemment).

Au 31 décembre 2020, pour faire face à l'évolution des modalités de consommation mentionnée ci-dessus, une provision complémentaire de 14 m€ a été constituée sur les séries pour lesquelles seule la deuxième diffusion figure en stocks, afin de ramener la valeur de la deuxième diffusion à sa valeur économique. Le changement des modalités de consommation concernant les longs métrages sur TNT n'a pas d'impact comptable en 2020.

Les « Autres programmes et droits de diffusion » du tableau ci-dessus comprennent des programmes jeunesse (hors dessins animés), des variétés, du théâtre, des magazines/documentaires, de l'information, des sports et des fictions d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes.

✓ Dépréciations et mise au rebut :

Un programme fait l'objet d'une dépréciation lorsqu'il est probable qu'il ne sera pas diffusé ou si la valeur contractuelle d'entrées en stock excède la valeur qui lui est attribuable en application des règles ci-dessus.

**Évaluation / Jugement :**

La probabilité de diffusion s'apprécie en fonction des dernières grilles prévisionnelles de programme validées par la Direction. De plus, si ce droit fait l'objet d'une revente, l'éventuel écart défavorable entre sa valeur d'entrée en stock ou, le cas échéant, le montant des acomptes versés, et le prix de vente obtenu ou estimé est provisionné dès que la cession est probable.

Les programmes non diffusés dont les droits ont expiré font l'objet d'une « mise au rebut » comptabilisée en résultat opérationnel courant, l'éventuelle provision est parallèlement reprise.

✓ Droits en sécurisation de grille :

Les droits commandés dans le cadre de contrats fermes mais qui ne sont pas encore diffusables (cf. ci-dessus) sont recensés au paragraphe relatif à la sécurisation de la grille et sont valorisés à hauteur des montants contractuels ou du montant estimé des décaissements futurs (cas des « output deal »), sous déduction des acomptes versés.

**Autres stocks**

Les autres stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité sous forme de fournitures/marchandises consommées dans un processus de vente

Ils sont évalués au plus faible du coût d'entrée des stocks et de la valeur nette de réalisation.

Le coût d'entrée des stocks est déterminé comme étant composé du prix d'achat, augmenté des droits de douane, autres taxes et autres coûts qui leurs sont directement attribuables et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires (escomptes).

Le poste stocks est essentiellement composé des programmes et droits de diffusion :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>2020.12</b>	<b>2019.12</b>
Programmes et droits de diffusion	470,4	508,3
Autres stocks	14,9	13,1
<b>Total</b>	<b>485,3</b>	<b>521,4</b>

Le tableau ci-dessous présente la variation du stock de programmes et droits de diffusion, valorisés selon les principes comptables décrits ci-dessus.

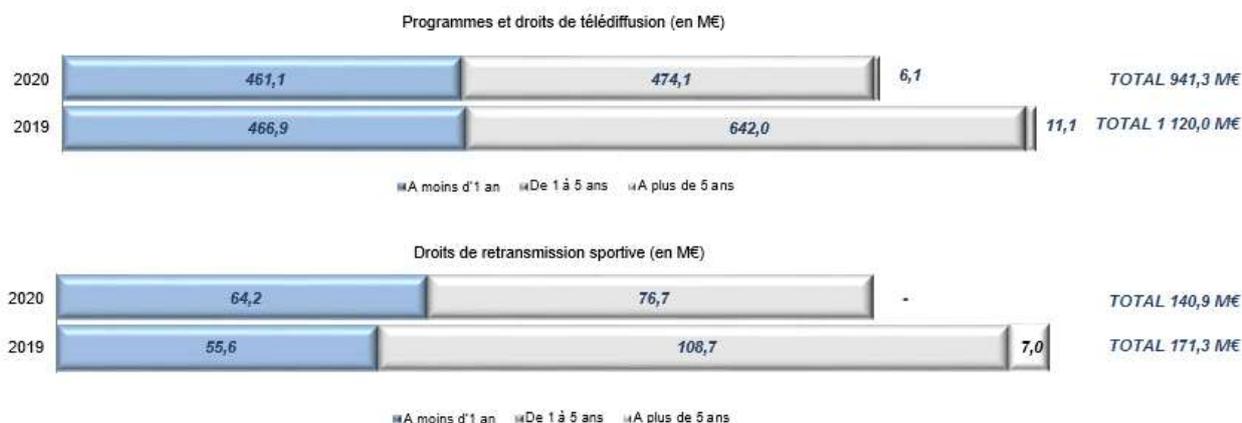
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Dépréciations nettes	Stocks
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>666,4</b>	<b>(160,6)</b>	<b>505,8</b>
Variation nette	(15,9)	18,4 <sup>(1)</sup>	<b>2,5</b>
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
<b>31 décembre 2019</b>	<b>650,5</b>	<b>(142,2)</b>	<b>508,3</b>
Variation nette	(37,4)	0,1 <sup>(2)</sup>	<b>(37,3)</b>
Change	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	(0,9)	0,3	<b>(0,6)</b>
<b>31 décembre 2020</b>	<b>612,2</b>	<b>(141,8)</b>	<b>470,4</b>

<sup>(1)</sup> dont 49,3 millions d'euros de dotations et 67,7 millions d'euros de reprises

<sup>(2)</sup> dont 64,6 millions d'euros de dotations et 64,7 millions d'euros de reprises. Le montant des dotations inclut la provision de 14 millions d'euros évoquée précédemment concernant les changements de modes de consommation des séries.

Les stocks de programmes et de droits de diffusion présentés ci-dessus sont essentiellement portés par TF1 SA et le GIE TF1 Acquisition de droits.

Par ailleurs, au titre de la sécurisation des grilles de programmes des années futures, l'échéancier des contrats d'acquisition de droits de diffusion et de droits de retransmissions sportives est le suivant :



La partie de ces contrats (droits de télédiffusion et retransmission sportive) libellée en devises en 2020 et 2019 est de respectivement 24,6 millions d'euros en USD et de 40,6 millions d'euros en USD.

En 2020, les programmes et droits de diffusions concernent principalement la société TF1 SA pour un montant de 320,5 millions d'euros (contre 334,1 millions d'euros en 2019) et le GIE AD pour un montant de 501,6 millions d'euros (contre 647,1 millions d'euros en 2019). Les engagements sur les droits de retransmissions sportives concernent principalement les sociétés TF1 SA et TF1 DS (140,9 millions d'euros en 2020 et 171,1 millions d'euros en 2019).

## 7-3. Actifs et passifs circulants

### 7-3-1. Clients et autres débiteurs

#### Méthode comptable :

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.

La dépréciation des créances commerciales est évaluée selon un modèle de pertes attendues dès leur comptabilisation initiale. Les créances clients du groupe étant sans composante de financement significatif, le groupe applique un modèle unique simplifié de pertes attendues à maturité pour toutes ses créances.

Valeur nette 2020		<i>(en millions d'euros)</i>				
		Valeur brute 2020	Dépréciation 2020	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019	
<p>1,196.5</p>	60.6%	Clients et comptes rattachés	739.5	(14.5)	725.0	695.7
	11.8%	Avances fournisseurs <sup>(1)</sup>	142.0	(1.0)	141.1	154.2
	19.1%	Autres créances d'exploitation <sup>(2)</sup>	228.7	-	228.7	247.6
	6.3%	Créances diverses <sup>(3)</sup>	200.6	(125.7)	74.9	79.6
	2.2%	Charges constatées d'avance	26.9	-	26.8	27.9
		<b>Clients et autres débiteurs</b>	<b>1,337.7</b>	<b>(141.2)</b>	<b>1,196.5</b>	<b>1,205.0</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique comprend notamment les acomptes versés sur acquisition de programmes et de droits de retransmissions sportives.

<sup>(2)</sup> Principalement État, collectivités publiques, personnel et organismes sociaux.

<sup>(3)</sup> Principalement les créances liées aux reversements minimum garantis aux ayant-droits dans le cadre de contrats de distribution d'œuvres audiovisuelles.

Les dépréciations sur encours clients et autres débiteurs ont évolué au cours de l'exercice comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
<b>Dépréciation au 1er janvier</b>	<b>(146.7)</b>	<b>(138.0)</b>
Provisions complémentaires de l'exercice	(0.3)	(11.2)
Reprises sur créances passées en pertes	1.2	2.3
Recouvrement de l'exercice	1.9	0.5
Activités en cours de cession	-	-
Variation de périmètre, change et reclassements	2.7	(0.3)
<b>Dépréciation au 31 décembre</b>	<b>(141.2)</b>	<b>(146.7)</b>

### 7-3-2. Fournisseurs et autres créditeurs

#### 7-3-2-1. Détail des fournisseurs et autres créditeurs

#### Méthode comptable :

Les subventions reçues par le groupe TF1 incluent principalement les subventions reçues des fonds de soutien audiovisuels, notamment du Centre National de Cinématographie (CNC) par les sociétés de production du Groupe. Les subventions des fonds de soutien audiovisuels sont inscrites au passif du bilan, en produits différés, au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » dès lors qu'elles sont définitivement acquises ; elles sont enregistrées en résultat (sur la ligne « Autres produits d'exploitation ») lors de l'exploitation des droits correspondants.



(en millions d'euros)	2020	2019
Dettes fournisseurs	664.4	642.8
Avances reçues	-	2.4
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	396.2	374.7
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18.7	23.6
Autres dettes	268.1	243.4
Passifs sur contrats	29.4	30.8
Comptes de régularisation et fonds de soutien audiovisuels <sup>(2)</sup>	7.1	18.2
<b>Fournisseurs et autres créiteurs</b>	<b>1,383.9</b>	<b>1,335.9</b>

<sup>(1)</sup> Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et la dette envers le personnel et les organismes sociaux.

<sup>(2)</sup> Le montant des fonds de soutien audiovisuels figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC.

### 7-3-2-2. Soldes et variations des passifs des contrats

	Paiement upfront	Garanties de niveau d'audience sur campagne publicitaire	Ventes de droits non encore ouverts	Autres	Total
<b>2019</b>	<b>24.8</b>	<b>2.9</b>	<b>3.1</b>	<b>0.0</b>	<b>30.8</b>
Augmentation	18.4	5.7	5.3	0.0	29.4
Revenu comptabilisé au cours de la période	-24.8	-2.9	-3.1	0.0	-30.8
<b>2020</b>	<b>18.4</b>	<b>5.7</b>	<b>5.3</b>	<b>0.0</b>	<b>29.4</b>

### 7-3-3. Provisions courantes

#### Méthode comptable :

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie pour le Groupe, dont le montant peut être estimé de manière fiable. La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

Les passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs, ou pour lesquels la sortie de ressources ne peut être évaluée de manière fiable. Ils ne font pas l'objet de provision.

#### Évaluation / Jugement :

Les provisions comprennent notamment des provisions pour litiges de toute nature dont le montant est estimé en tenant compte des hypothèses de dénouement les plus probables. Pour déterminer ces hypothèses, la direction du Groupe s'appuie, si nécessaire, sur des évaluations réalisées par des conseils externes.

Les provisions courantes comprennent principalement les provisions pour litiges issus du cycle normal d'exploitation et dont l'issue devrait probablement intervenir dans les 12 mois à venir. Elles ont été déterminées selon les mêmes méthodes que les provisions non courantes (cf. note 7-3-6).

Les provisions courantes pour 2020 peuvent se décomposer comme suit :

(en millions d'euros)	Litiges avec le personnel	Litiges commerciaux	Autres litiges et risques contractuels	Autres	TOTAL PROVISIONS COURANTES
<b>1<sup>er</sup> janvier 2020</b>	<b>2,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>5,3</b>	<b>14,8</b>
Dotations	1,8	6,3	2,4	1,6	12,1
Reprises utilisées	(0,6)	(0,4)	(0,3)	(3,6)	(4,9)
Reprises non utilisées	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,2)	(0,7)
Variation de périmètre et reclassement	0,1	(0,2)	-	-	(0,1)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>3,8</b>	<b>9,0</b>	<b>5,3</b>	<b>3,1</b>	<b>21,2</b>

Aucun passif éventuel significatif non comptabilisé n'a été identifié à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions relatives aux litiges commerciaux concernent principalement des litiges en cours avec des clients, des producteurs et des ayants droits.

Les provisions sur litiges et risques contractuels visent à couvrir les risques de recours des autres tiers contractants avec TF1, incluant les garanties données par le Groupe dans le cadre de cession de titres.

✓ Plainte pour entente :

Le groupe Canal Plus a déposé en 2014 une plainte contre les Groupes TF1, M6 et France Télévisions auprès de l'Autorité de la concurrence au titre de certaines pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'acquisition de droits relatifs aux œuvres cinématographiques d'expression originale française dites « de catalogue ». TF1 a été auditionné. TF1 a reçu une notification de griefs en février 2018. TF1 a produit ses observations en réponse le 26 avril 2018. Par décision du 27 mai 2019, l'Autorité de la Concurrence a décidé d'abandonner le grief notifié jugé non fondé. Le groupe Canal Plus a fait un recours en appel de cette décision, demande qui a été rejetée, la Cour d'appel ayant confirmé le 8 octobre 2020 la décision rendue par l'Autorité de la Concurrence. Le groupe Canal Plus s'est pourvu en Cassation, la procédure étant en cours à date.

En juillet 2019, Molotov a saisi l'Autorité de la Concurrence d'une plainte contre TF1 et M6 d'abus de position dominante et d'entente. L'Autorité de la concurrence a rejeté la plainte le 30 avril 2020. Molotov a fait appel de cette décision. Complémentairement, le groupe Molotov a assigné TF1 le 10 novembre 2020 devant le Tribunal de Commerce en dommages et intérêts pour déséquilibre de relations contractuelles et violation des engagements Salto. Les procédures sont en cours à ce jour.

A ce jour, ces risques n'ont pas fait l'objet de provisions dans les comptes du Groupe.

## 7-4. Actifs et passifs non courants

### Méthode comptable :

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa « juste valeur diminuée des coûts de la vente » si cette dernière peut être déterminée de manière fiable ; à défaut, elle est égale à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des actifs auxquels il est possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants est déterminée individuellement. Les autres actifs sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent afin de déterminer leur valeur d'utilité. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT est mesurée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), en se fondant sur les projections de flux financiers futurs à 3 ans issus des plans validés par la Direction Générale du Groupe et le Conseil d'Administration, complétées d'un flux normatif après charges de loyer représentatif des flux attendus au-delà du plan d'affaires. Ces flux sont déterminés après impôts.

Ces projections de flux financiers sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation après impôts, déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital calculé sur la base de paramètres de marché (Béta, capitalisation, etc) déterminés à partir d'un échantillon de sociétés représentatif du secteur d'activité de l'actif testé.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé après prise en compte des droits d'utilisation et déduction faite des obligations locatives.

### Évaluation / Jugement :

La valeur dans les comptes consolidés du groupe TF1 des *goodwill* est revue à minima annuellement. Ces tests de dépréciation sont notamment sensibles aux prévisions financières à moyen terme ainsi qu'au taux d'actualisation retenu pour l'estimation de la valeur d'utilité des UGT.

**Dépréciation :**

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquant qu'une réduction de valeur est susceptible d'avoir affecté les actifs non courants. Lorsqu'une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif (*goodwill* et actifs incorporels à durée de vie indéfinie), une évaluation de la valeur recouvrable de l'actif est effectuée.

Une dépréciation est constatée si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT s'avère inférieure à sa valeur au bilan. Les dépréciations relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable de celles-ci redevient plus élevée que leur valeur comptable. Seules les dépréciations des *goodwill* sont irréversibles.

**7-4-1. Goodwill**

Il convient de rappeler qu'en application des normes IFRS, le groupe TF1 a opté pour la reconnaissance du goodwill selon la méthode comptable du goodwill partiel, c'est-à-dire sans revalorisation des intérêts minoritaires à la juste valeur lors de l'acquisition sur la base du prix d'acquisition. De ce fait, l'écart de revalorisation constaté lors des opérations de rachat de titres est prélevé sur les capitaux propres du Groupe TF1, sans reconnaissance d'actifs complémentaires lors de ces acquisitions.

L'évolution des *goodwill* par secteur sur la période est la suivante :

(en millions d'euros)	Antennes	Studios et Divertissements	Digital	TOTAL
<b>Goodwill au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>407,7</b>	<b>164,1</b>	<b>245,3</b>	<b>817,1</b>
Acquisitions	-	28,1	-	28,1
Cessions	-	-	-	-
Change	-	0,7	-	0,7
Reclassement	-	(0,6)	(0,1)	(0,7)
Dépréciation	-	-	-	-
<b>Goodwill au 31 décembre 2019</b>	<b>407,7</b>	<b>192,3</b>	<b>245,2</b>	<b>845,2</b>
Acquisitions	-	(0,8)	-	(0,8)
Cessions	-	-	-	-
Change	-	(0,9)	-	(0,9)
Ajustement	0,7	(0,0)	-	0,7
Reclassement	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	(57,9)	(57,9)
<b>Goodwill au 31 décembre 2020</b>	<b>408,4</b>	<b>190,6</b>	<b>187,3</b>	<b>786,3</b>

En 2020, le Goodwill de l'UGT Digital a été déprécié à hauteur de 57.9 m€ comme décrit dans la note 1 « Faits marquants ». Les autres évolutions des goodwill proviennent de l'acquisition de Ringside Studios par le pôle Studios et Divertissements (note 6-3-1 « Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie »), et d'une réduction du prix final concernant le groupe Première Bobine (Reel One) pour 1.6 m€.

En 2019, les évolutions des *goodwill* Studios et divertissements proviennent des acquisitions décrites en 3.2. « Rappel des variations significatives du périmètre 2019 » et correspondent principalement aux acquisitions de De Mensen et Première Bobine (Reel One).

(en millions d'euros)	Secteur Antennes		Secteur Studios et Divertissements		Secteur Digital		TOTAL	
Années	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Nombre d'UGT	1	1	2	2	1	1	4	4
UGT Antennes	433.9	433.2	-	-	-	-	433.9	433.2
UGT Newen / TF1 Studios	-	-	165.2	166.9	-	-	165.2	166.9
UGT TF1 Entertainment	-	-	-	-	-	-	-	-
UGT Digital	-	-	-	-	187.2	245.1	187.2	245.1
<b>Total Goodwills</b>	<b>433.9</b>	<b>433.2</b>	<b>165.2</b>	<b>166.9</b>	<b>187.2</b>	<b>245.1</b>	<b>786.3</b>	<b>845.2</b>

### Tests de dépréciation des goodwill

La valeur recouvrable de chacune des 4 UGT Antennes, Newen et TF1 Studios, TF1 Entertainment, Digital, a été déterminée par un calcul de valeur d'utilité suivant la méthode des DCF. Ce calcul a été réalisé sur la base de projections de flux de trésorerie sur une période de trois ans issus des plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe. Les flux de trésorerie au-delà de l'horizon de prévision ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance perpétuelle qui reflète l'expérience passée et intègre de manière prudente le potentiel de développement des marchés sur lesquels opèrent chacune des UGT, et leurs positions concurrentielles sur ces marchés.

Les plans d'affaires utilisés pour ces tests ont été établis sur la base de taux de croissance du chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle en cohérence avec ceux constatés lors des 5 exercices précédents. Ces plans d'affaires intègrent notamment :

- les impacts de la situation économique, concurrentielle et des modes de consommation de contenus sur les investissements publicitaires ;
- l'accélération de la transformation du groupe TF1 et le développement organique de ses activités ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie résolument multichaines, multimédias et multimétiers, alliant puissance et ciblage sur tous les supports, le développement des activités de production, ainsi que des nouveaux modes de monétisation, qui se traduit par :
  - la sécurisation du *Core Business TV* contenus (dont info) et publicité ;
  - l'exploitation d'une offre digitale performante notamment au travers le redressement de l'offre Digital ;
  - la poursuite du développement du pôle Newen pour se renforcer dans la production et la distribution, en France et à l'étranger ;
  - l'élargissement des canaux de distribution (plateformisation, OTT) via le site Mytf1 et la participation du groupe au projet Salto.

Les taux de croissance perpétuelle retenus pour les tests effectués à fin 2020 sont compris entre 1% et 2% en fonction des natures d'activités des UGT (taux compris entre 1% et 2,5% retenus en 2019).

Les taux d'actualisation après impôt retenus à fin 2020 sont déterminés sur la base de données externes selon la méthode exposée en note 7-3 (sources des données : données de marché « Associés en Finances »), et sont les suivants :

- Secteurs Antennes et Studios et divertissements : 7,23 % (6,14 % en 2019), ces évolutions s'expliquent notamment par la hausse des primes de risque du marché Actions ;
- Secteur Digital : 9,01% (7,85 % en 2019).

Les tests de dépréciation auxquels les *goodwill* ont été soumis, conformément à la méthode présentée ci-dessus, ont fait apparaître une perte de valeur au 31 décembre 2020 au niveau de l'UGT Digital, tel que mentionné dans la note 1 « Faits marquants »

Pour les 4 UGT, des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance, flux de trésorerie normatif) prises individuellement ou en utilisant des scénarii de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées.

Pour des raisons de confidentialité, les résultats de ces analyses sont présentés en regroupant les deux UGT du secteur Studios et Divertissements.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable des actifs testés en retenant les hypothèses suivantes, prises individuellement :

<b>2020</b>	<b>Variation du taux d'actualisation</b>	<b>Variation du flux normatif</b>	<b>Variation du taux de croissance perpétuelle</b>
UGT Antennes	946 bp	-83%	-1 185 bp
UGT regroupées Studios et Divertissements	702 bp	-65%	-831 bp
UGT Digital	N/A	N/A	N/A

<b>2019</b>	<b>Variation du taux d'actualisation</b>	<b>Variation du flux normatif</b>	<b>Variation du taux de croissance perpétuelle</b>
UGT Antennes	693 bp	-66%	-878 bp
UGT regroupées Studios et Divertissements	1 001 bp	-80%	-1 364 bp
UGT Digital	80 bp	-15%	-90 bp

Pour l'UGT Antennes, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 1 251 millions d'euros à sa valeur comptable (1 084 millions d'euros à fin 2019).

Pour les UGT regroupées Studios et Divertissements, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait supérieure de 373 millions d'euros à sa valeur comptable (584 millions d'euros à fin 2019).

Pour l'UGT Digital, dans le cas d'une baisse de 10 % du flux normatif combinée à une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation, la valeur recouvrable serait inférieure de 39 millions d'euros à sa valeur comptable (15 millions d'euros à fin 2019).

Dans les comptes individuels de TF1 SA, une dépréciation de 208 m€ a été comptabilisée concernant les titres Unify. Cet écart de dépréciation entre les comptes consolidés et les comptes sociaux s'explique par des divergences entre les règles françaises et les normes IFRS pour certaines opérations sur titres pour lesquelles les normes IFRS autorisent une imputation directement en capitaux propres, sans incidence sur l'actif ou le résultat de la période. Il s'agit notamment :

- des opérations de rachat post prise de contrôle des titres de nos participations auprès des actionnaires minoritaires, pour un montant de 104,5 m€, dont :
  - o l'acquisition des 22% du capital d'Auféminin.com via OPA/OPR fin 2018 pour 82,1 m€ ;
  - o l'exercice de la première tranche d'AGA de Gamed pour 10,9 m€ et ;
  - o les rachats successifs des 49% détenus par les fondateurs de Bonzaï Digital pour 4,6 m€.
- des titres de participation des sociétés non consolidées, dont les réévaluations et dépréciations sont comptabilisées en normes IFRS au choix en résultat ou directement en capitaux propres (« OCI ») ; en l'occurrence, le groupe TF1 a retenu la seconde méthode pour comptabiliser les dépréciations fin 2019 et en mars 2020, jusqu'à 100%, des titres de Studios 71 Monde, filiale de Unify, pour un montant de 28,5 m€, (5,5% des parts du partnership contrôlé par ProSieben Sat 1).

## 7-4-2. Immobilisations corporelles

### **Méthode comptable :**

- **Immobilisations corporelles détenues en propre**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

La dotation aux amortissements est comptabilisée selon le mode linéaire, sur la durée prévue d'utilisation des actifs et en tenant compte, le cas échéant, de la valeur résiduelle :

Constructions :	25 à 50 ans
Équipements techniques :	3 à 7 ans
Autres installations, outillage et mobilier :	2 à 10 ans
Les terrains ne sont pas amortis.	

Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inclus dans les « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les mouvements des exercices 2020 et 2019 relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit (les montants sont présentés en valeur nette) :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	Immobilisations en cours	TOTAL
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>61,9</b>	<b>76,2</b>	<b>15,5</b>	<b>33,2</b>	<b>4,7</b>	<b>191,5</b>
Augmentation	-	0,1	6,7	18,4	4,2	<b>29,4</b>
Dotations amortissements - provisions	-	(3,3)	(6,1)	(8,7)	-	<b>(18,1)</b>
Diminution	-	0,1	-	(1,0)	-	<b>(0,9)</b>
Variation de périmètre et reclassement	2,9	0,8	0,4	3,8	(3,6)	<b>4,3</b>
<b>31 décembre 2019</b>	<b>64,8</b>	<b>73,9</b>	<b>16,5</b>	<b>45,7</b>	<b>5,3</b>	<b>206,2</b>
Augmentation	-	0,6	10,6	19,1	2,8	<b>33,1</b>
Dotations amortissements - provisions	-	(2,3)	(8,7)	(9,2)	-	<b>(20,2)</b>
Diminution	-	0,1	(0,1)	(0,8)	-	<b>(0,8)</b>
Variation de périmètre et reclassement	-	-	8,4	(1,7)	(6,8)	<b>(0,1)</b>
<b>31 décembre 2020</b>	<b>64,8</b>	<b>72,3</b>	<b>26,7</b>	<b>53,1</b>	<b>1,3</b>	<b>218,2</b>
<i>dont valeur brute</i>	<i>64,8</i>	<i>113,6</i>	<i>181,6</i>	<i>168,8</i>	<i>1,3</i>	<i>530,1</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>-</i>	<i>(41,3)</i>	<i>(154,9)</i>	<i>(115,7)</i>	<i>-</i>	<i>(311,9)</i>

## 7-4-3. Droits d'utilisation des actifs loués

### **Méthode comptable :**

La norme IFRS 16 définit le droit d'utilisation relatif à un contrat de location comme étant un actif qui représente le droit du preneur d'utiliser le bien sous-jacent pour la durée du contrat.

Ce droit d'utilisation est reconnu par le Groupe à la date de prise d'effet du contrat de location (dès la mise à disposition de l'actif). Il est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de l'obligation locative;
- les paiements d'avance faits au bailleur nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleurs ;
- les coûts directs initiaux significatifs encourus par le preneur pour la conclusion du contrat, correspondant aux coûts qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été conclu ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.

L'amortissement est comptabilisé en charge au compte de résultat selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Le droit d'utilisation fait l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice révélant une possible perte.

La durée du contrat correspond à la période non résiliable du contrat pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser l'actif sous-jacent, après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

Les droits d'utilisation du groupe sont principalement relatifs à des contrats de baux immobiliers en France, dont les durées sont généralement de neuf ans.

Le détail des droits d'utilisation des actifs loués est présenté dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains et Constructions	Installations techniques et matériels	Immobilisations diverses	TOTAL
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>98,2</b>	-	-	<b>98,2</b>
Ecart de conversion	-	-	-	-
Variation de périmètre	0,6	-	-	<b>0,6</b>
Modification des contrats de location et autres mouvements	14,1	-	-	<b>14,1</b>
Dotations et reprises	(19,1)	-	-	<b>(19,1)</b>
<b>31 décembre 2019</b>	<b>93,8</b>	-	-	<b>206,2</b>
Ecart de conversion	(0,1)	-	-	<b>(0,1)</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-
Modification des contrats de location et autres mouvements	13,4	-	-	<b>13,4</b>
Dotations et reprises	(20,8)	-	-	<b>(20,8)</b>
<b>31 décembre 2020</b>	<b>86,3</b>	-	-	<b>86,3</b>
<i>dont valeur brute</i>	<i>177,6</i>	-	-	<i>177,6</i>
<i>dont amortissements et dépréciations</i>	<i>(91,3)</i>	-	-	<i>(91,3)</i>

En 2020, le groupe TF1 a sous-loué une part de l'immeuble Atrium. Ce contrat de sous-location a été qualifié dans les comptes du groupe de contrat de location simple, dans la mesure où le groupe a considéré qu'il ne transférerait pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages liés au bien. A ce titre les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat sur toute la durée du contrat de sous-location, de manière linéaire (0,2 millions en 2020).

#### Echéancier des loyers de sous-location

	Echéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 ans et plus	Total échéance à plus d'un an
<b>Echéancier des loyers de sous-location 2020</b>	<b>0,9</b>	1,6	1,7	1,7			<b>5,0</b>

En 2020, le groupe a bénéficié d'aménagements de loyer à hauteur de 0,8 millions d'euros, comptabilisés en résultat, en application de la possibilité offerte par l'amendement de la norme IFRS 16 paru en juin 2020 permettant de considérer ces aménagements au compte de résultat sans modifier les valeurs d'actifs/passifs IFRS 16 (voir paragraphe 2.2 Nouvelles normes IFRS)

#### **7-4-4. Coentreprises et les entités associées**

##### Méthode comptable :

Compte tenu du fait que les *goodwill* inclus dans la valeur comptable d'une participation dans les entreprises associées et les coentreprises ne sont pas présentés séparément, ils ne font pas individuellement l'objet de tests de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36 ; la valeur comptable totale de la participation fait l'objet de tests de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable, selon les indices de perte de valeur.

Le détail des participations dans les coentreprises et les entités associées est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Vertical Station	Extension TV	Salto (1)	Autres	TOTAL
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>9.4</b>	<b>10.0</b>	-	<b>1.4</b>	<b>20.8</b>
Quote-part de résultat	(0.5)	0.3	(0.6)	(0.3)	(1.1)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	(0.5)	-	-	(0.5)
Variation de périmètre et reclassement	(8.9)	-	1.0	1.0	(6.9)
Provision pour risque	-	-	-	-	-
<b>31 décembre 2019</b>	-	<b>9.8</b>	<b>0.4</b>	<b>2.1</b>	<b>12.3</b>
Quote-part de résultat	-	0.8	(10.8)	(1.3)	(11.3)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et reclassement	-	-	10.4	(0.4)	10.0
Provision pour risque	-	-	-	-	-
<b>31 décembre 2020</b>	-	<b>10.6</b>	<b>0.0</b>	<b>0.4</b>	<b>11.0</b>

(1) En 2020, les titres Salto, dont la valeur nette comptable était de 0,4 m€ à fin 2019, ont une valeur nulle. Une provision sur le compte courant de l'entité détentrice des titres de Salto, TF1 SPV SAS, a par ailleurs été comptabilisée pour 10,4 m€, dans la mesure où ce compte courant est assimilé à des quasi fonds propres. Par conséquent, cette provision a été intégrée aux montants présentés ci-dessus.

Les coentreprises et les entités associées ne présentent pas d'autres produits et charges significatifs comptabilisés directement en capitaux propres.

#### 7-4-5. Autres actifs financiers non courants

##### **Méthode comptable :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les actifs financiers sont répartis entre les trois catégories suivantes : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers à la juste valeur par résultat, en fonction de l'objectif de gestion qui leur est appliqué par le groupe et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels, qui sont respectivement :

- Ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- Ceux dont l'objectif de gestion est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- Ceux dont l'objectif de gestion est autre.

De plus, la norme prévoit l'option, pour les instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction, de comptabiliser les variations de leur juste-valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI). Cette option doit être prise instruments par instruments et est irrévocable.

##### **Classification :**

Le groupe détient des actifs financiers dans les catégories suivantes

- **Actifs financiers au coût amorti :** Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels (qualification de « prêts basique »). Le Groupe classe dans cette catégorie les créances clients et autres débiteurs, les prêts et dépôts de garantie, les créances rattachées à des participations, la trésorerie, les avances en comptes courants consenties à des coentreprises, entités associées ou non consolidées. Ces actifs sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit initialement à leur juste valeur (coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction). Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.
- **Actifs financiers à la juste valeur:** Le Groupe classe dans cette catégorie les actifs financiers suivants :
  - **Instruments de capitaux propres détenus par le groupe:** Ils correspondent au modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cession. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable. Ceux-ci sont comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du groupe. Aucun des titres de participation du groupe n'est détenu à des fins de transaction.
  - **Instruments dérivés (hors instrument de couverture désigné et efficace):** Il s'agit d'instruments financiers détenus à des fins de transactions (autres modèles de gestion).

### Évaluation / Jugement :

La norme IFRS 13 définit trois niveaux hiérarchiques d'évaluation applicables aux instruments financiers valorisés à la juste valeur :

- Niveau I : valorisation à partir de cotations de marchés actifs
- Niveau II : valorisation à partir de paramètres de marchés observables
- Niveau III : valorisation à partir de paramètres de marchés non observables

En application de ces principes, les méthodes utilisées par le groupe TF1 sont les suivantes :

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, tel que l'utilisation de valorisation d'opérations comparables (méthodes dites « des multiples » de chiffre d'affaires ou d'EBITDA) ou la valeur actualisée des flux de trésorerie, qui recourt à des paramètres observables (niveau II) ou non observables (niveau III).

Lorsque la juste-valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'achat.

La juste valeur des dérivés de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie, des comptes courants de trésorerie est considérés comme la meilleure estimation de leur juste valeur.

### 7-4-5-1. Répartition de tous les actifs financiers par catégorie :

2020 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier. (1)	TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	50.1	2.3	0.5	III	52.9
Avances et acomptes versées sur commandes	141.1				141.1
Clients et comptes rattachés	725.0				725.0
Actifs sur contrats clients	-				-
Autres créances courantes	330.4				330.4
Autres actifs financiers courants					-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>				II	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>					-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178.6				178.6

2019 (en millions d'euros)	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur		Niv. Hier. (1)	TOTAL
		JV par résultat	JV par OCI		
Autres actifs financiers non courants	26,1	2,1	9,1	III	37,3
Clients et autres débiteurs	1 205,0				1 205,0
Autres actifs financiers courants					-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>			0,3	II	0,3
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>					-
<i>Actifs financiers de gestion de trésorerie</i>					-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,3				105,3

En 2020 et 2019, aucun transfert entre niveaux hiérarchiques n'a été effectué.

## 7-4-5-2. Détail des autres actifs financiers non courants

### **Méthode comptable :**

Cette catégorie recouvre principalement des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste-valeur par résultat ou en contre partie des autres éléments du résultat global (OCI), sur option du groupe. Le Groupe classe dans cette catégorie les participations dans les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable.

Les instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste-valeur par résultat concernent les titres dont les domaines d'activité se rapprochent du cœur de métier du groupe.

Les autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Titres de participation	2,8	11,2
Créances rattachées aux titres de participation	0,1	-
Prêts <sup>(1)</sup>	45,9	22,8
Dépôts et cautionnements	4,1	3,3
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>52,9</b>	<b>37,3</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts sont constitués essentiellement par les financements de production octroyés par une filiale de Première Bobine Inc. aux sociétés de production audiovisuelles canadiennes du groupe Champlain, consolidées par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe TF1.

- **Détail des titres de participation de sociétés non consolidées**

En 2020, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>Détention à la clôture</b>	<b>Actifs financiers à la juste valeur</b>		
		<b>JV par résultat</b>	<b>JV par OCI</b>	
Studio71	6%			
Autres		2,3	0,5	2,8
<b>Titres de participation non consolidés</b>		<b>2,3</b>	<b>0,5</b>	<b>2,8</b>

En 2020, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidées ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 9,1 millions d'euros au titre de Studio71.

En 2019, les principaux titres de participation non consolidés s'analysent de la façon suivante :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>Détention à la clôture</b>	<b>Actifs financiers à la juste valeur</b>		
		<b>JV par résultat</b>	<b>JV par OCI</b>	
Studio71	6%		9,1	9,1
Autres		2,1	-	2,1
<b>Titres de participation non consolidés</b>		<b>2,1</b>	<b>9,1</b>	<b>11,2</b>

En 2019, les variations de juste-valeur des titres de participations non consolidées ont été enregistrées en contrepartie des capitaux propres pour 26,5 millions d'euros, dont 18,4 millions d'euros au titre de Studio71.

## 7-4-6. Provisions non courantes

### Méthode comptable :

Les principales natures de provisions non courantes sont les suivantes.

#### ▪ **Provision pour indemnités de fin de carrière**

Les employés du Groupe bénéficient de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies qui peuvent être gérés en partie *via* des régimes de couverture du Groupe.

Les salariés des filiales françaises du Groupe sont adhérents aux régimes généraux et complémentaires de retraite français : ces régimes correspondent à des régimes à cotisations définies pour lesquels les obligations du groupe TF1 se limitent au paiement de cotisations périodiques, basées sur un pourcentage spécifié des frais de personnel. Les cotisations à ces régimes de retraite à cotisations définies sont portées en charges de personnel dans le résultat de l'exercice.

Une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance. La provision pour indemnités de fin de carrière comptabilisée est égale à l'engagement de retraite diminué de la valeur du contrat.

### Évaluation / Jugement :

Pour les régimes à prestations définies, les charges de retraite sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements et des actifs de couverture ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces écarts sont reconnus en contrepartie des capitaux propres conformément à la norme IAS 19 Révisée.

#### ▪ **Provisions pour risques sur engagements et litiges**

Ces provisions couvrent des litiges ou risques non récurrents et dont le dénouement se situe au-delà du cycle d'exploitation.

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les débours estimés au titre des litiges, contentieux et réclamations de la part des tiers, y compris les charges relatives aux contentieux de nature sociale ou fiscale. En matière fiscale et sociale, le montant des redressements notifiés fait l'objet d'une provision si la société concernée estime que la prise en compte du bien-fondé de sa position dans le contentieux l'opposant aux Administrations n'est pas hautement probable.

### Évaluation / Jugement :

Les provisions sont évaluées à hauteur des sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture.

### 7-4-6-1. Détail des provisions non courantes

Les provisions ont évolué comme suit en 2020 et en 2019 :

(en millions d'euros)	Provisions pour		TOTAL
	Indemnités de fin de carrière	Autres	
<b>31 décembre 2018</b>	<b>40,8</b>	<b>0,3</b>	<b>41,1</b>
Dotations	3,7	-	3,7
Reprises utilisées	(1,6)	-	(1,6)
Reprises non utilisées	(1,9)	-	(1,9)
Ecart actuariels	9,7	-	9,7
Variation de périmètre et reclassement	(0,3)	0,2	(0,1)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>50,4</b>	<b>0,5</b>	<b>50,9</b>
Dotations	4,2	2,3	6,5
Reprises utilisées	(2,9)	(0,3)	(3,2)
Reprises non utilisées	(3,6)	-	(3,6)
Ecart actuariels	4,5	-	4,5
Variation de périmètre et reclassement	-	-	-
<b>31 décembre 2020</b>	<b>52,6</b>	<b>2,5</b>	<b>55,1</b>

### 7-4-6-2. Provisions pour indemnités de fin de carrière

#### Méthode comptable :

Évaluation / Jugement : le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est effectué en interne par TF1 selon la méthode des unités de crédit projetées décrite dans la note 7-4-6. Ce calcul est notamment sensible aux hypothèses de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires et au taux de rotation.

#### Principales hypothèses actuarielles

	2020	2019	2018	2017	2016
Taux d'actualisation (iboxxA10)	0,6%	0,9%	2,1%	1,5%	1,7%
Taux de rendement attendus des actifs du régime	0,0%	2,5%	2,7%	1,5%	1,7%
Taux attendu d'augmentation future des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Table de survie	Insee	Insee	Insee	Insee	Insee

Conformément à la recommandation 2013-02 du CNC, le taux de turnover utilisé pour le calcul des provisions pour indemnités de fin de carrière doit prendre uniquement en compte les démissions. Les hypothèses de turnover ont par conséquent été actualisées en 2020, sur la base des démissions constatées lors des exercices précédents.

Une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 4,6 millions d'euros. Selon les principes comptables Groupe, ces écarts actuariels seraient comptabilisés directement en capitaux propres.

#### Charges comptabilisées dans le compte de résultat au titre des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	2020	2019
Coût des services rendus	(3,7)	(2,6)
Charges d'intérêt sur l'obligation	(0,5)	(1,0)
Rendement attendu des actifs du régime	-	0,2
Coût des services passés	-	-
<b>Charge comptabilisée</b>	<b>(4,2)</b>	<b>(3,4)</b>
<i>dont : charges de personnel</i>	<i>(4,2)</i>	<i>(3,4)</i>
<b>Rendement réel des actifs du régime</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>

Variations de la valeur actualisée de l'obligation et des actifs du régime des indemnités de fin de carrière

(en millions d'euros)	Obligation au titre des indemnités de fin de carrière 2020	Juste valeur des actifs du régime 2020	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019
<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>57,3</b>	<b>(6,9)</b>	<b>50,4</b>	<b>40,8</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3,7	-	3,7	2,7
Coût financier (désactualisation)	0,5	-	0,5	1,0
Reprises sur provisions	(6,5)	-	(6,5)	(3,5)
Pertes (gains) actuarielles	4,5	-	4,5	9,7
Variations de périmètre et reclassement	-	-	-	(0,1)
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	(0,2)
Activités en cours de cession	-	-	-	-
<b>Montant à la clôture</b>	<b>59,5</b>	<b>(6,9)</b>	<b>52,6</b>	<b>50,4</b>

Les actifs du régime sont composés de placements effectués au fonds commun dénommé « Fonds Club n°1 » libellé en euro, géré par une institution financière indépendante. Selon les informations financières communiquées par cette dernière, le rendement brut en 2020 s'élève à 0 %. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du fonds est estimée à 6,9 millions d'euros.

## 7-5. Capitaux propres

### 7-5-1. Capital social de TF1

**Méthode comptable :**

Les actions propres acquises sont déduites des capitaux propres consolidés. Aucun profit ni perte résultant de l'achat, la vente ou l'annulation des actions n'affecte le compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, le capital social de TF1 SA est constitué de 210 392 991 actions ordinaires, entièrement libérées, dont l'évolution sur l'année 2020 a été la suivante :

Nombre de titres	Actions en circulation	Actions auto détenues	Nombre d'actions composant le capital
<b>1<sup>er</sup> janvier 2019</b>	<b>209,928,940</b>	-	<b>209,928,940</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	728,385	-	728,385
Rachat d'actions propres <sup>(2)</sup>	(415,251)	415,251	-
Opération d'échange de titres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	(415,251)	(415,251)
<b>31 décembre 2019</b>	<b>210,242,074</b>	-	<b>210,242,074</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	155,500	-	155,500
Rachat d'actions propres <sup>(2)</sup>	(4,583)	4,583	-
Opération d'échange de titres	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	(4,583)	(4,583)
<b>31 décembre 2020</b>	<b>210,392,991</b>	-	<b>210,392,991</b>
<i>Nominal</i>	<i>0.20 €</i>	<i>0.20 €</i>	<i>0.20 €</i>

<sup>(1)</sup> Ces opérations sont consécutives aux exercices de Stock Options (cf note 7-5-4-2).

<sup>(2)</sup> Actions d'autocontrôle : cf. note 7-5-4-4 rachat d'actions ci-après.

## 7-5-2. Résultat par action

### Méthode comptable :

Le résultat net par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Tous les titres donnant un droit illimité aux bénéficiaires sont pris en compte. Les actions de la société consolidante détenues par elle-même et le cas échéant par les sociétés consolidées sont exclues du nombre moyen d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture et en excluant les instruments antidilutifs.

Les plans d'options de souscription d'actions non dilutifs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Le calcul du résultat par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Les actions ordinaires potentielles dilutives n'ayant aucun effet d'ajustement sur le résultat net de l'exercice, le calcul du résultat dilué par action a été effectué sur la base du résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Le résultat dilué par action prend en compte l'impact dilutif des plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que celui des plans d'options de souscription d'actions dès lors que ces derniers présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen du titre TF1 sur la période.

	2020	2019
Résultat net des activités poursuivies (part du groupe)	55,3	154,8
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat net Part du Groupe</b> (en millions d'euros)	<b>55,3</b>	<b>154,8</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>210 331 637</b>	<b>210 301 376</b>
Résultat net par action des activités poursuivies	0,26	0,74
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-
<b>Résultat par action</b> (en euro)	<b>0,26</b>	<b>0,74</b>
<b>Nombre moyen dilué d'actions ordinaires</b>	<b>210 482 037</b>	<b>210 607 276</b>
<b>Résultat dilué par action</b> (en euro)	<b>0,26</b>	<b>0,74</b>

Le nombre moyen dilué d'actions ordinaires est obtenu en prenant en compte les effets dilutifs suivants :

<i>(en nombre d'actions)</i>	2020	2019
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires sur la période	210 331 637	210 301 376
Effet dilutif des plans d'options de souscription d'actions	-	-
Effet dilutif du plan d'attribution d'options gratuites	150 400	305 900
<b>Nombre moyen dilué d'actions ordinaires</b>	<b>210 482 037</b>	<b>210 607 276</b>

En 2020, seul le plan d'AGA 2018 présente un effet dilutif.

En 2019 seul le plan d'options de souscription d'actions n°13 (attribué le 12 juin 2012) affichait un prix d'exercice ajusté inférieur au cours moyen du titre sur l'exercice. Ce plan est expiré au 31 décembre 2019.

### 7-5-3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

#### Dividendes

Le dividende proposé au titre de l'exercice 2020, à verser en 2021, est de 94,7 millions d'euros, soit 0,45 euro par action.

Pour ce qui est des dividendes au titre de l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Mixte a décidé de renoncer à la distribution d'un dividende lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2020, conformément à la proposition du Conseil d'Administration qui a souhaité participer aux actions de solidarité et aux efforts qui sont demandés à tous nos partenaires et collaborateurs.

Le dividende versé en 2019 au titre de l'exercice 2018 s'élevait à 84,0 millions d'euros soit 0,40 euro par action.

Le rendement de l'action TF1 sur les cinq derniers exercices est présenté dans le document d'enregistrement universel.

Dans la mesure où le dividende à verser en 2021 est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, il n'a pas été considéré comme une dette dans les états financiers au 31 décembre 2020.

### 7-5-4. Paiements fondés sur des actions, options d'achat ou de souscription d'actions

#### 7-5-4-1. Attributions d'options de souscription et d'actions gratuites

Aucune nouvelle attribution d'options de souscription n'a été réalisée en 2020. Les caractéristiques des attributions de 2015 à 2019 sont détaillées dans les annexes antérieures.

#### 7-5-4-2. Évolution du nombre d'options et d'actions gratuites en cours de validité

	2020		2019	
	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)	Nombre d'options / d'actions gratuites	Prix moyen pondéré de souscription ou d'achat (en euro)
<b>Options en cours de validité au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 959 800</b>	<b>9,92</b>	<b>4 448 585</b>	<b>9,96</b>
Options/ actions consenties	-	-	1 549 100	8,87
Options/ actions annulées, non attribuées ou devenues caduques	(154 900)	10,97	(246 300)	12,84
Options/ actions exercées	(155 500)	11,72	(728 385)	7,32
Options/ actions expirées	-	-	(63 200)	6,17
<b>Options / actions en cours de validité au 31 décembre</b>	<b>4 649 400</b>	<b>9,82</b>	<b>4 959 800</b>	<b>9,92</b>
<i>Options / actions exerçables au 31 décembre</i>	<i>2 183 400</i>	<i>13,29</i>	<i>1 633 600</i>	<i>13,97</i>

Au cours de l'exercice 2020, 155 500 options ont été exercées. La durée de vie moyenne des options en cours de validité au 31 décembre 2020 est de 21 mois (22 mois au 31 décembre 2019).

#### 7-5-4-3. Charge relative aux plans de souscription d'actions

##### **Méthode comptable :**

TF1 peut être amené à mettre en place des plans d'options de souscription d'actions (note 7-5-4-1) ainsi que des plans d'attribution d'actions gratuites au bénéfice de son personnel.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les éléments de rémunération du personnel réglés en instruments de capitaux propres sont comptabilisés en « Charges de personnel » au compte de résultat, en contrepartie des capitaux propres.

Pour les plans d'attribution d'options de souscription d'actions, la charge totale est évaluée à la date d'attribution des options, selon le modèle de Black-Scholes-Merton et répartie linéairement en résultat sur la période d'acquisition des droits.

Pour les plans d'attribution d'actions gratuites, la charge totale est évaluée à la date d'attribution en tenant compte de toutes les conditions spécifiques susceptibles d'avoir une incidence sur la juste valeur, et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La contrepartie de cette variation figure en charges de personnel pour la variation de l'année (se reporter à la note 5-3).

- **Charge relative aux plans de souscription d'actions et actions gratuites octroyés par TF1**

Les montants comptabilisés en charges de personnel au titre de plans de souscription d'actions et plans d'actions gratuites sont les suivants :

(en millions d'euros)	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur restante	Charges de personnel	
				2020	2019
Plan n°14	12/06/2015	3 ans	-	-	-
Plan n°15	08/06/2016	3 ans	-	-	0,2
Plan 2017	12/06/2017	3 ans	-	0,2	0,4
Plan 2018	08/06/2018	3 ans	0,1	0,2	0,2
Plan 2019	12/06/2019	2 ans	0,4	0,7	0,5
Plan AGA TF1 2016	08/06/2016	3 ans	-	-	0,3
Plan AGA TF1 2017	12/06/2017	3 ans	-	0,3	0,7
Plan AGA TF1 2018	08/06/2018	3 ans	0,2	0,5	0,5
<b>Total</b>				<b>1,9</b>	<b>2,8</b>

La charge relative aux plans de stock-options a été calculée à partir du modèle Black-Scholes et des hypothèses suivantes :

	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Décote de liquidité	Juste valeur unitaire
Plan n°14	15,46 €	28%	5,18 ans	0,41%	1,57%	-15%	2,75 €
Plan n°15	10,99 €	34%	5,14 ans	-0,18%	1,81%	-15%	2,15 €
Plan 2017	11,45 €	30%	5,14 ans	-0,24%	1,78%	-15%	1,85 €
Plan 2018	9,83 €	26%	5,14 ans	-0,01%	3,23%	-15%	0,89 €
Plan 2019	8,87 €	31%	5,14 ans	-0,47%	4,24%	-15%	0,97 €

Les maturités moyennes considérées sont inférieures à la durée de vie contractuelle des options afin de prendre en compte les exercices avant terme par les bénéficiaires. Les hypothèses de volatilité attendue utilisées sont conformes à la volatilité implicite reflétée dans le prix offert à la date d'attribution par des établissements bancaires de premier rang pour des options de même maturité sur le titre TF1.

En 2019, la charge relative au plan d'actions gratuites TF1 a été déterminée sur la base du cours de référence de l'action TF1 à la date d'attribution, soit un cours de 9,38 euros.

- **Charge relative aux plans d'avantages octroyés par le groupe Bouygues**

Le coût de l'avantage calculé au titre des plans octroyés par Bouygues aux collaborateurs du groupe TF1 n'est pas significatif pour l'exercice 2020.

#### 7-5-4-4. Rachat d'actions

En 2020, TF1 a procédé au cours du dernier trimestre au rachat de 4 583 actions, pour un montant inférieur à 0,1 million d'euros.

En 2019, TF1 a procédé au cours du premier trimestre au rachat de 415 251 actions, pour un montant de 3,5 millions d'euros.

#### 7-5-4-5. Options d'achats accordées aux minoritaires

Aucun engagement donné par le groupe TF1 sur des actions des groupes TF1 ou Bouygues ne constitue au 31 décembre 2020 une option d'achat exerçable par des minoritaires.

#### 7-5-5. Réserves de couvertures de flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2020	2019
<b>Réserves au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>0,6</b>	<b>2,0</b>
Recyclage en résultat des couvertures de flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	-	(1,3)
Variation de juste valeur des nouvelles couvertures de flux de trésorerie de la période	(0,8)	(0,1)
Variation de juste valeur du portefeuille existant de couvertures de flux de trésorerie	-	-
<b>Réserves au 31 décembre</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,6</b>

<sup>(1)</sup> Le montant transféré des capitaux propres vers le résultat est comptabilisé en résultat opérationnel.

## 7-6. Endettement financier net et passifs financiers

### 7-6-1. Endettement financier net

La notion d'endettement financier net, telle que définie par le Groupe, peut être détaillée de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019.12	Ecarts de conversion	Changement de périmètre <sup>(1)</sup>	Flux de trésorerie <sup>(2)</sup>	JV en capitaux et résultat	Autres variations	2020.12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105,3		2,4	70,9			178,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-						-
Trésorerie passive	(2,7)		-	(1,3)			(4,0)
<b>Trésorerie disponible</b>	<b>102,6</b>		<b>2,4</b>	<b>69,6</b>		-	<b>174,6</b>
Juste valeur des instruments dérivés de taux	-						-
Emprunts long terme	(200,1)	2,5	-	64,7	(7,4)	(0,1)	(140,4)
Dettes financières court terme hors trésorerie passive	(28,8)	1,5	-	(7,5)	-	(0,1)	(34,9)
<b>Endettement brut</b>	<b>(228,9)</b>	<b>4,0</b>	<b>-</b>	<b>57,2<sup>(3)</sup></b>	<b>(7,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(175,3)</b>
<b>Excédent financier net (+) / Endettement financier net (-)</b>	<b>(126,3)</b>	<b>4,0</b>	<b>2,4</b>	<b>126,8</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,7)</b>
Obligations locatives	(99,5)	0,1	-	20,5 <sup>(3)</sup>		(13,5)	(92,4)
<b>Excédent financier net (+) / Endettement financier net (-) y compris obligations locatives</b>	<b>(225,8)</b>	<b>4,1</b>	<b>2,4</b>	<b>147,3</b>	<b>(7,4)</b>	<b>(13,7)</b>	<b>(93,1)</b>

- (1) Concerne essentiellement la prise de contrôle de Ringside Studios, décrite notamment en note 6.3.1. « Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie ».
- (2) La baisse des emprunts long terme est principalement liée au remboursement d'emprunts de Newen Studios pour 74 m€, avec un refinancement via la trésorerie disponible.
- (3) Flux nets de trésorerie liés aux principales opérations de financement de l'exercice 2020, tels que présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

### 7-6-1-1. Détail de la Trésorerie et équivalents de trésorerie

#### **Méthode comptable :**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan intègre la trésorerie, les équivalents trésorerie et les comptes courants de trésorerie actifs.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Les comptes courants de trésorerie correspondent à la trésorerie placée auprès de filiales non consolidées, coentreprises ou mises en équivalence, et aux comptes courants avec d'autres entités du groupe Bouygues.

La trésorerie et les comptes courants de trésorerie sont des actifs financiers classés dans la catégorie des « Prêts et créances » et évalués au coût amorti.

Le poste de trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

<b>(en millions d'euros)</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Trésorerie	59,6	45,6
SICAV monétaires	3,0	3,0
Comptes courants de trésorerie <sup>(1)</sup>	116,0	56,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies</b>	<b>178,6</b>	<b>105,3</b>

<sup>(1)</sup> Les comptes courants de trésorerie incluent en 2020 113 millions d'euros avec Bouygues Relais, contre 54,0 millions d'euros à fin 2019.

### 7-6-2. Passifs financiers

#### **Méthode comptable :**

Les passifs financiers sont répartis entre les deux catégories suivantes : les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les passifs financiers au coût amorti.

- La catégorie des passifs financiers **évalués à la juste valeur** par le biais du compte de résultat recouvre :
  - les passifs considérés comme détenus à des fins de transaction, qui comprennent les passifs encourus principalement en vue d'être rachetés à court terme ;
  - les passifs désignés explicitement par le Groupe lors de leur reconnaissance initiale comme des instruments financiers dont la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.
- Les passifs financiers du Groupe **évalués au coût amorti**, hors instruments dérivés, sont constitués essentiellement d'emprunts et dettes assimilées dont des lignes de crédits contractées auprès des banques ou du Groupe, des comptes courants de trésorerie passifs, des concours bancaires de trésorerie et de la dette enregistrée en contrepartie des actifs en location-financement.

Lorsque tout ou partie d'un passif financier fait l'objet d'une couverture par un instrument financier de taux, la quote-part couverte est traitée en comptabilité de couverture (se reporter à la note 8-2-2).

• **Engagement de rachat d'intérêts minoritaires :**

Les engagements de rachat d'intérêts minoritaires consentis par le Groupe sont enregistrés en dettes financières, selon les dispositions de la norme IAS 32 en contrepartie des capitaux propres. A l'exception des effets d'actualisation reconnus en « Charges sur endettement financier », les variations ultérieures de la dette sont également comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

**Évaluation / jugement :** la juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché. Pour les instruments financiers dérivés, cette valeur est déterminée et transmise au Groupe par ses contreparties bancaires. Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie.

**Juste valeur des passifs financiers :** En raison de leur caractère court terme, la valeur comptable des concours bancaires courants, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et des emprunts à court terme est l'estimation de leur juste valeur retenue par le Groupe.

La valeur de marché des instruments dérivés est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice (valorisation de niveau II).

Le tableau ci-dessous détaille les passifs financiers classés par catégorie :

2020 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagements de rachat d'intérêts minoritaires évalués à la juste valeur		Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Niv. Hier. (1)	Niv. Hier. (1)		
Dettes financières long terme	-	-	-	98.7	III	41.7	140.4 7.6.1
Dettes financières à court terme	-	-	-	4.5	III	30.4	34.9 7.6.1
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	-	-	664.4	664.4 7.3.2.1
Passifs sur contrats clients	-	-	-	-	-	29.4	29.4 7.3.2.1
Autres passifs courants	-	-	-	-	-	690.1	690.1 7.3.2.1
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	-	-	-	-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-	-	-	-	-	-

2019 (en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			Engagement de rachat d'intérêts minoritaires		Passifs financiers au coût amorti	TOTAL
	Désignés initialement comme étant à la juste valeur	Détenus à des fins de transaction	Niv. Hier. (1)	Niv. Hier. (1)	Niv. Hier. (1)		
Dettes financières long terme	-	-	-	94.1	III	106.0	200.1
Dettes financières à court terme	-	-	-	4.3	III	27.2	31.5
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	-	-	-	642.8	642.8
Passifs sur contrats clients	-	-	-	-	-	30.8	30.8
Autres passifs courants	-	-	-	-	-	662.3	662.3
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers courants	-	-	-	-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de change</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Instruments financiers dérivés de taux</i>	-	-	-	-	-	-	-

En 2020, un engagement de rachat des minoritaires a été signé pour 7.4 m€. Plusieurs engagements de rachat ont été renégociés avec les minoritaires pour tenir compte des effets de la crise économique en 2020 sur les résultats réalisés et leurs projections futures.

En 2019, les autres opérations entre actionnaires correspondent principalement aux engagements de rachat de la totalité des parts détenues par les minoritaires des groupes De Mensen et Première Bobine (Reel One) postérieurs à leur prise de contrôle en février 2019 et octobre 2019, pour 48,5 millions d'euros. Elles incluent également la réévaluation des dettes sur les autres engagements de rachat des minoritaires.

### 7-6-3. Obligations locatives

Conformément à la norme IFRS 16, à la prise d'effet d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation locative au passif du bilan pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de l'obligation sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers considérés comme fixe en substance, c'est-à-dire ceux qui même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, sont en substance inévitables) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur pour les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ;
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat.

Au cours de la durée du contrat, la valeur comptable de l'obligation locative est :

- augmentée des intérêts des obligations, qui sont comptabilisés en charges au compte de résultat et calculés selon le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale ; et
- diminuée du montant des paiements de loyer effectués.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer l'obligation locative est déterminé pour chaque bien en fonction du taux marginal d'endettement à la date de signature du contrat. Ce taux est obtenu par l'addition d'un taux de marché tenant compte de la localisation, de la devise et de la durée du contrat et d'un spread sectoriel tenant compte de la nature du contrat.

Le Groupe a décidé d'utiliser les mesures de simplification prévues par la norme et de ne pas retraiter les contrats de location dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à cinq mille euros et ceux dont la durée raisonnablement certaine est inférieure à douze mois. Ces contrats de location sont comptabilisés en résultat au rythme des paiements. Le Groupe a également décidé de comptabiliser chaque composante du contrat séparément, en distinguant les composantes locatives des composantes non locatives (prestations de services).

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le Groupe.

La fraction à moins d'un an des obligations locatives est présentée en passif courant.

<i>(en millions d'euros)</i>	12/31/2019	Écart de Changements conversion de périmètre	Flux de Trésorerie	Nouveaux contrats, modifications de contrats et autres mouvements liés aux contrats de location	12/31/2020
Obligations locatives non courantes	79.4	(0.1)		(8.0)	71.3
Obligations locatives courantes	20.1		(20.5)	21.5	21.1
<b>TOTAL OBLIGATIONS LOCATIVES</b>	<b>99.5</b>	<b>(0.1)</b>	<b>(20.5)</b>	<b>13.5</b>	<b>92.4</b>

#### Echéancier des obligations locatives

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des obligations locatives sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

	Obligations locatives courantes			Obligations locatives non courantes						Total échéance à plus d'un an
	1 à 3 mois	4 à 12 mois	Total échéance à moins d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	5 à 6 ans	6 ans et plus	
Obligations locatives 2020	8.3	12.8	21.1	19.6	16.5	15.9	13.5	2.3	3.5	71.3
Obligations locatives 2019	4.6	15.5	20.1	17.5	16.5	15.8	15.2	12.9	1.5	79.4

## 8 Gestion des risques

### 8-1. Politique de gestion du capital

Le Groupe a une politique de stabilité de son capital, hormis les éventuelles opérations de rachats d'actions (se reporter au présent document de référence et rapport financier annuel du Groupe).

En matière de capitaux propres, le Groupe utilise différents indicateurs, notamment le ratio endettement financier net sur fonds propres. Ce ratio fournit une vision du niveau d'endettement du Groupe comparé au total des fonds propres. Il est calculé à partir des agrégats d'endettement financier net, tel que défini dans la note 7-6-1, et de fonds propres, incluant la réserve de variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie et la réserve de variation de valeur des titres disponibles à la vente.

A fin 2020 et 2019, compte tenu d'une trésorerie nette de respectivement (0,7) millions d'euros et (126,3) millions d'euros, le ratio d'endettement s'élève à 0,04 % à fin 2020 et 8,1 % à fin 2019.

### 8-2. Politique de gestion des risques financiers

Les risques financiers de liquidité et de marché (risques de taux, de change et sur actions propres) sont suivis de façon centralisée par le service Trésorerie au sein de la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements.

#### 8-2-1. Risque de liquidité

Le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que le Groupe dispose de sources de financement pérennes, en quantité suffisante, et adaptées à son besoin de financement :

- par une centralisation à un rythme régulier de la trésorerie multidevises disponible de l'ensemble des entités contrôlées du Groupe, destinée à minimiser le besoin de financements externes ;
- par une analyse et une réactualisation périodique des prévisions de trésorerie de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- par la négociation et le maintien permanent d'un encours de lignes de financement échelonnées.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de l'utilisation globale de ses financements confirmés, nette de la trésorerie disponible.

#### Risque de financement :

La stratégie de financement du Groupe TF1 repose sur sa capacité à faire face aux fluctuations de ses marchés et à la dégradation de l'économie tout en conservant une autonomie financière relative à l'égard des marchés financiers et bancaires. Le Groupe construit sa stratégie de financement en se laissant la possibilité de saisir les opportunités de croissance interne ou externe. Il gère son portefeuille de lignes et le renouvellement de celles-ci en optimisant les coûts de ses financements. L'encours total de ces lignes de crédit est réparti sur un nombre significatif de banques françaises et internationales. Ces crédits bancaires sont des lignes de crédit bilatérales qui ne comportent aucune clause de ratio financier.

Adossée à son encours de lignes bancaires confirmées, TF1 dispose également d'une convention relais de trésorerie avec le groupe Bouygues.

2020 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées Convention de Trésorerie Bouygues	295,0	745,0	1 040,0	25,1	0,0	25,1	1 014,9
	-	-	-	39,9	-	39,9	(39,9)
<b>TOTAL</b>	<b>295,0</b>	<b>745,0</b>	<b>1 040,0</b>	<b>65,0</b>	<b>0,0</b>	<b>65,0</b>	<b>975,0</b>

2019 (en millions d'euros)	Lignes autorisées			Montant utilisé			Lignes disponibles
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Total	
Lignes bilatérales confirmées Convention de Trésorerie	305,0	735,9	1 040,9	94,0	(0,1)	93,9	947,0
Bouygues	-	-	-	30,0	-	30,0	(30,0)
<b>TOTAL</b>	<b>305,0</b>	<b>735,9</b>	<b>1 040,9</b>	<b>124,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>123,9</b>	<b>917,0</b>

#### **Notation financière :**

Le groupe TF1 fait l'objet d'une notation par Standard & Poor's. Le groupe TF1 est actuellement noté BBB+/stable/A-2 (juillet 2019).

#### **Echéancier des passifs financiers (hors dérivés) :**

Le tableau ci-dessous présente les flux actualisés de remboursement (capital et intérêts) des passifs financiers, hors obligations locatives (cf note 7-6-3), sur la base des échéances contractuelles résiduelles :

2020 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	1 383,9	1 383,9	-	1 383,9
Autres Dettes Financières	179,3	38,9	140,4	179,3
<b>TOTAL</b>	<b>1 563,2</b>	<b>1 422,8</b>	<b>140,4</b>	<b>1 563,2</b>

2019 (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur contractuelle résiduelle		
		Moins d'un an	De un à cinq ans	Total
Fournisseurs et autres créditeurs	1 335,9	1 335,9	-	1 335,9
Autres Dettes Financières	231,6	31,5	200,1	231,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 567,5</b>	<b>1 367,4</b>	<b>200,1</b>	<b>1 567,5</b>

#### **Placements de trésorerie**

Le Groupe sélectionne scrupuleusement les supports de placements de ses excédents ponctuels ou structurels de trésorerie qui soient :

- liquides, c'est-à-dire immédiatement mobilisables (comptes courants, comptes à vue rémunérés...) et dont la maturité ne peut excéder 3 mois ;
- rémunérés sur la base d'indices monétaires de marché et ne présentant aucun risque de capital autre que le risque de contrepartie. Par ailleurs, le Groupe ne souscrit à aucun produit présentant une possibilité de taux inférieur à zéro ;
- mis en place avec des contreparties de premier rang.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie active d'un montant de 178,6 millions d'euros est placée à hauteur de 113,0 millions d'euros auprès de Bouygues Relais conformément à la convention de trésorerie existante entre les deux entités.

(en millions d'euros)	2020	2019
Compte bancaire rémunéré	3,0	4,6
Convention de trésorerie Bouygues Relais	113,0	54,0
Autres comptes courants de trésorerie	62,6	46,7
<b>TOTAL</b>	<b>178,6</b>	<b>105,3</b>

## 8-2-2. Risque de marché

Le Groupe gère son exposition aux risques de taux et de change par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats et de ventes à terme. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Le service Trésorerie effectue un suivi régulier des marchés financiers et une mise à jour périodique des positions du Groupe à couvrir, après compensation des expositions de même nature entre les entités du Groupe. Il propose des scénarios de couverture à la Direction Comptabilité, Fiscalité, Trésorerie et Financements et exécute, après approbation, les opérations de marché décidées et en assure la gestion administrative.

### Méthode comptable :

Les instruments financiers dérivés sont initialement reconnus à leur juste valeur à la date d'entrée en vigueur des contrats et sont ultérieurement comptabilisés à leur juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de swap, des options de taux d'intérêts, des achats à terme de devises étrangères et des options de change pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

- Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Pour les besoins de comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, tel qu'un prêt ou emprunt à taux fixe ou un actif ou passif en devise étrangère.
- soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables :
  - à un actif ou un passif tel que des prêts ou emprunts à taux variable,
  - à une transaction future hautement probable,
  - ou à un engagement ferme pour une couverture de risque de change.
- Soit de couverture d'investissements nets en devises dans une activité à l'étranger.

A la date de mise en place d'une opération de couverture, le Groupe désigne de manière formelle l'instrument financier auquel sera appliquée la comptabilité de couverture et documente :

- la relation de couverture,
- l'efficacité de la relation de couverture, par la réalisation de tests d'efficacité dès l'initiation et de manière continue durant tous les exercices pour lesquels la couverture a été désignée.

Les instruments de couverture satisfaisant aux critères de comptabilité de couverture sont comptabilisés de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat de la période. L'instrument de couverture et l'élément couvert sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché.
- couverture de flux de trésorerie : le profit ou la perte, net d'impôts, relatif à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en capitaux propres et la partie inefficace est comptabilisée en compte de résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le compte de résultat.
- couverture d'investissement net à l'étranger : Le traitement comptable d'une couverture d'investissement net à l'étranger est le même que pour une couverture de flux de trésorerie.

- Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les profits et pertes provenant des variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture au sens de la norme IFRS 9 sont comptabilisés dans le compte de résultat.

### 8-2-2-1. Risque de taux

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir un taux maximum afin de minimiser le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

#### Exposition au risque de taux et sensibilité :

La répartition de l'exposition par nature de taux et par échéance des actifs et passifs financiers, ainsi que l'exposition nette, étaient les suivantes :

	Actifs financiers				Exposition nette		Instruments de		Exposition nette	
	avant couverture		après couverture		avant couverture		couverture		après couverture	
2020	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe <sup>(1)</sup>	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'euros)</i>										
Moins de 1 an	0,0	178,6	(39,0)		(39,0)	178,6	-	-	(39,0)	178,6
De 1 à 5 ans			(140,3)		(140,3)	-	-	-	(140,3)	-
<b>TOTAL</b>	<b>0,0</b>	<b>178,6</b>	<b>(179,3)</b>	<b>-</b>	<b>(179,3)</b>	<b>178,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(179,3)</b>	<b>178,6</b>

<sup>(1)</sup> Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

	Actifs financiers				Exposition nette		Instruments de		Exposition nette	
	avant couverture		après couverture		avant couverture		couverture		après couverture	
2019	Taux fixe	Taux variable	Taux Fixe <sup>(1)</sup>	Taux variable	Taux Fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'euros)</i>										
Moins de 1 an	1,3	104,0	(31,5)		(30,2)	104,0	-	-	(30,2)	104,0
De 1 à 5 ans			(200,1)		(200,1)	-	-	-	(200,1)	-
<b>TOTAL</b>	<b>1,3</b>	<b>104,0</b>	<b>(231,6)</b>	<b>-</b>	<b>(230,3)</b>	<b>104,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(230,3)</b>	<b>104,0</b>

<sup>(1)</sup> Comprend notamment les engagements de rachat de titres donnés aux intérêts minoritaires

La sensibilité présentée ci-après mesure l'incidence théorique sur le coût de l'endettement net du Groupe d'une variation instantanée et constante de 1 % de l'ensemble de la courbe des taux pour 2020 et 2019.

Elle est définie comme l'incidence de la variation des taux d'intérêts de 1 % appliquée à la position nette à taux variable, supposée constante pendant 1 an.

	2020		2019	
	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts	Impact en résultat avant impôts	Impact en capitaux propres avant impôts
<i>(en millions d'euros)</i>				
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	1,8		1,0	-
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	(1,8) <sup>(1)</sup>		ns <sup>(1)</sup>	-

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2020 comme au 31 décembre 2019, compte tenu des niveaux de taux d'intérêt à court terme, le groupe TF1 n'est pas exposé de manière significative à une baisse de taux d'intérêts.

#### Détails des instruments financiers des dérivés de taux :

Depuis 2011, le Groupe ne dispose plus d'instrument financier de type « dérivés de taux ».

## 8-2-2-2. Risque de change

### **Méthode comptable :**

**Conversion des transactions en devises étrangères :** les opérations en devises étrangères des filiales sont initialement enregistrées dans leur monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère sont comptabilisés au coût historique et convertis au cours de change à la date de la transaction.

### **Risque de change multidevises et gestion du risque**

L'exposition au risque de change du groupe est principalement de nature opérationnelle et s'est accru en fin d'année 2019 du fait de l'acquisition du groupe Première Bobine (Reel One) au Canada. Cette acquisition induit également un risque sur investissement net à fin 2019.

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient de flux récurrents, notamment dans le cadre de contrats libellés en U.S. dollars (achats de droits audiovisuels et de droits sportifs pluriannuels, achats de biens de consommation, vente de droits audiovisuels), en dollar canadien (production d'œuvres audiovisuelles), en franc suisse (ventes d'espaces publicitaires).

Globalement, toute appréciation significative du dollar américain contre Euro pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats financiers du secteur Antennes, et toute appréciation significative du dollar américain contre le dollar canadien aurait un effet positif sur les résultats financiers du secteur Studios et divertissements.

Sur un horizon d'un an à 18 mois, le risque est maîtrisé par le biais d'instruments de couverture de change appropriés, assurant une protection contre une dégradation du change et supprimant l'impact cash à l'horizon de la couverture. Parallèlement, le Groupe s'attache à réduire son exposition au dollar en renforçant, dans ses contrats d'acquisitions, l'utilisation de l'euro comme devise de paiement.

Sur l'année 2020, environ 99,4 % des encaissements sont réalisés en euro, 0,4 % en franc suisse et 0,2% en U.S. dollar. Par ailleurs, on notera qu'environ 99,2 % des décaissements (y compris achats de droits audiovisuels) ont été réalisés en euro, environ 0,7 % en U.S. dollar et 0,1 % en franc suisse.

La politique adoptée par le Groupe vise à figer ou garantir un cours de change maximum (respectivement minimum) de la position nette acheteuse (respectivement vendeuse) du Groupe dans chacune des devises utilisées, sur un horizon glissant de 12 mois à 18 mois.

### **Risque de change sur investissement net**

Au cours de l'année 2020, Newen a souscrit un emprunt auprès du groupe Bouygues de 62,5 millions de dollars canadiens (soit 40 millions euros), afin de financer son investissement au Canada dans le groupe Première Bobine (Reel One), qui constitue une relation de couverture d'investissement net financé.

Les écarts de change issus de la conversion en euro de l'emprunt et de l'investissement net ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée.

### **Exposition au risque de change et sensibilité :**

A fin 2020, l'exposition au risque de change du Groupe se ventile comme suit :

<b>Contrevaleur euro au cours de clôture 2020</b> (en millions d'euros)	<b>USD <sup>(1)</sup></b>	<b>CAD</b>	<b>CHF <sup>(2)</sup></b>	<b>Autres devises</b>	<b>Total</b>
Actifs	40,2	24,0	12,4	10,5	87,1
Passifs	(42,2)	(40,5)	(7,5)	(7,0)	(97,2)
Hors bilan	(24,6)	-	-	-	(24,6)
<b>Position avant couvertures</b>	<b>(26,6)</b>	<b>(16,5)</b>	<b>4,9</b>	<b>3,5</b>	<b>(34,7)</b>
Opérations à terme	1,6	-	(11,1)	-	(9,5)
Swaps de change	-	-	-	-	-
<b>Position nette après couvertures</b>	<b>(25,0)</b>	<b>(16,5)</b>	<b>(6,2)</b>	<b>3,5</b>	<b>(44,2)</b>

<sup>(1)</sup> Exposition nette en U.S. dollar : plusieurs entités du Groupe souscrivent, de par leurs activités, des contrats d'achats de droits pluriannuels qui génèrent des montants hors-bilan. Dujardin approvisionne ses stocks en payant principalement en U.S. dollars. TF1 SA couvre ses achats en U.S. dollars.

<sup>(2)</sup> Exposition nette en franc suisse (CHF) : l'exposition concerne principalement l'activité courante de TF1 ; les opérations à terme en CHF ne couvrent que des flux futurs de trésorerie.

A fin 2019, l'exposition au risque de change du Groupe se ventilait comme suit :

<b>Contrevaleur euro au cours de clôture 2019</b> (en millions d'euros)	<b>USD <sup>(1)</sup></b>	<b>CAD</b>	<b>CHF <sup>(2)</sup></b>	<b>Autres devises</b>	<b>Total</b>
Actifs	21,4	40,3	4,6	1,2	67,5
Passifs	(8,5)	(68,7)	(0,4)	(1,2)	(78,8)
Hors bilan	(38,7)	-	-	-	(38,7)
<b>Position avant couvertures</b>	<b>(25,8)</b>	<b>(28,4)</b>	<b>4,2</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(50,1)</b>
Opérations à terme	2,2	-	-	-	2,2
Swaps de change	12,8	-	-	-	12,8
<b>Position nette après couvertures</b>	<b>(10,8)</b>	<b>(28,4)</b>	<b>4,2</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(35,1)</b>

La sensibilité présentée ci-dessous mesure l'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe d'une variation instantanée défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité de toutes les devises concernées. Elle est déterminée comme la somme de :

- l'incidence d'une variation de 1 % appliquée aux expositions nettes avant couvertures ci-dessus ;
- la variation de valeur du portefeuille d'instruments financiers de change existants à la clôture en application des traitements comptables définis par la norme IFRS 9.

<i>(en millions d'euros)</i>	2020				2019			
	Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts		Impact en résultat avant impôts		Impact en capitaux propres avant impôts	
	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%	+1%	-1%
<b>USD</b>	0,2	(0,3)	-	-	0,2	(0,1)	-	(0,2)
<b>CAD</b>	0,2	(0,2)	-	-	0,3	(0,3)	-	-
<b>CHF</b>	0,1	(0,1)	0,1	(0,1)	-	-	-	-
<b>Autres</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,5</b>	<b>(0,4)</b>	<b>-</b>	<b>(0,2)</b>

A fin 2020, la sensibilité des capitaux propres du Groupe, y compris le résultat de l'exercice, à la valorisation de la position nette comptable en devises, dans l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'euro contre la totalité des devises concernées, serait de (0,1) million d'euros, hors prise en compte des incidences de cette variation des cours sur les flux futurs en devises du Groupe. A fin 2019, elle s'élevait à (0,2) million d'euros.

### Détail des instruments financiers des dérivés de change par devise

Les instruments de couverture de change à la clôture se répartissent par devise de la manière suivante :

Au 31 décembre 2020 (en millions)	Valeur nominale des couvertures					Valeurs de marché (euro)	
	Devises	Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	-	-	-	-	-	
	CAD	-	-	-	-	-	
	CHF	-	-	-	-	-	
Achats à terme	USD	6,0	4,9	4,9	0,1	0,1	
Ventes à terme	USD	4,0	3,3	3,3	0,0	0,0	
	CHF	12,0	11,1	11,1	0,0	0,0	
<b>TOTAL</b>			<b>19,3</b>	<b>19,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	

Au 31 décembre 2019 (en millions)	Valeur nominale des couvertures					Valeurs de marché (euro)	
	Devises	Encours total en devises	Encours en euro			Encours total	Dont qualifiées de couverture de flux de trésorerie
			Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans		
Swaps de devises	USD	14,4	12,8	12,8	(0,2)	(0,2)	
	CAD	-	-	-	-	-	
	CHF	-	-	-	-	-	
Achats à terme	USD	2,5	2,2	2,2	0,3	0,3	
Ventes à terme	CHF						
<b>TOTAL</b>			<b>15,0</b>	<b>15,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	

La valeur nominale représente le montant vendu ou acheté à terme dans la devise.

La valeur de marché est égale à la différence entre la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec un cours à terme revalorisé en fonction des cours de clôture et la valeur nominale contre-valorisée en euros calculée avec le cours de clôture.

### Qualifications et traitements comptables

Tous les instruments financiers de change sont mis en place dans un objectif de couverture des risques financiers du Groupe. En application des dispositions de la norme IFRS 9, ils sont classés en couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie futurs selon les stratégies menées. Dans certains cas, ils peuvent ne pas être qualifiés au plan comptable en raison des critères comptables, notamment en cas de retournement de la stratégie initiale.

Les opérations qualifiées de couverture de flux de trésorerie sont affectées pour TF1 SA à la couverture de contrats d'acquisition de droits sportifs et de droits audiovisuels dont les montants et dates de paiement sont précisément définis contractuellement.

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL Valeur de marché des instruments financiers
<b>2020</b>				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	0,1	0,1
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	0,1	0,1
<b>2019</b>				
Instruments financiers de change à l'actif	-	-	0,3	0,3
Instruments financiers de change au passif	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	-	-	0,3	0,3

#### **Variation de juste valeur de marché des instruments financiers de change**

La variation de juste valeur de marché des instruments financiers qualifiés de couverture, au plan comptable, se décompose en :

- ✓ une variation de valeur dite efficace, inscrite en réserve de variation de valeur des capitaux propres (c'est-à-dire fortement corrélée aux variations de valeur des éléments couverts) ;
- ✓ une variation de juste valeur dite inefficace.

#### **VARIATION DE JUSTE VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE**

<i>(en millions d'euros)</i>	Non qualifiés de couvertures	Qualifiés de couvertures de juste valeur	Qualifiés de couvertures de flux de trésorerie	TOTAL
<b>2020</b>	0,2		0,2	0,4
dont partie efficace			0,2	
dont partie inefficace	0,2			
<b>2019</b>	0,2	-	1,6	1,8
dont partie efficace	-	-	1,7	
dont partie inefficace	0,2	-	(0,1)	

#### **Risques de contrepartie :**

Le Groupe a mis en place des politiques visant à limiter son exposition au risque de contrepartie, notamment le risque de non encaissement de ses créances clients dans le cadre de ses activités courantes et le risque de ne pas pouvoir disposer de ses avoirs auprès de ses contreparties financières ou que celles-ci n'exécutent pas leurs engagements donnés au Groupe.

Le Groupe considère que son exposition est limitée, le coût historique de ce risque étant non significatif, tant globalement qu'au niveau de chaque activité.

En 2020, aucun client du Groupe ne représente à lui seul plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers clients ne représentent pas plus de 7 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers clients ne représentent pas plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé.

En 2020, aucun fournisseur du Groupe ne représente à lui seul plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 5 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 11 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les 10 premiers fournisseurs ne représentent pas plus de 17 % du chiffre d'affaires consolidé, compte tenu de la particularité de certains fournisseurs tels que les studios de production.

## Risque de recouvrement des créances

2020 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	739,6	644,3	95,3	48,0	21,7	25,6
Provisions clients et comptes rattachés	(14,6)	(1,1)	(13,5)	(0,2)	(0,2)	(13,1)
<b>TOTAL Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>725,0</b>	<b>643,2</b>	<b>81,8</b>	<b>47,8</b>	<b>21,5</b>	<b>12,5</b>

2019 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable	Créances non échues	Créances échues			
			Total	< 6 mois	De 6 à 12 mois	> 12 mois
Clients et comptes rattachés	710,3	583,2	127,1	88,7	13,7	24,7
Provisions clients et comptes rattachés	(14,6)	(1,4)	(13,2)	(0,4)	(0,8)	(12,0)
<b>TOTAL Clients et comptes rattachés nets</b>	<b>695,7</b>	<b>581,8</b>	<b>113,9</b>	<b>88,3</b>	<b>12,9</b>	<b>12,7</b>

Le Groupe TF1 a déployé en 2016 un progiciel de pilotage du poste client (recouvrement, gestion du risque, information financière). Cette application permet d'harmoniser le processus de recouvrement du Groupe TF1 et de structurer les ressources dédiées au recouvrement.

Ces actions concourent à maintenir le risque de non-paiement des clients à un niveau inférieur à 0,1 % du chiffre d'affaires facturé.

### **Ventes d'espaces publicitaires**

TF1 Publicité commercialise les espaces publicitaires des supports dont elle est la régie (chaînes de télévision, radios, sites Internet) auprès d'annonceurs dont certains sont devenus investisseurs réguliers au fil des années, concrétisant ainsi une relation de partenariat. TF1 Publicité a mis en place une gestion du risque adaptée à la typologie de sa clientèle.

La politique de gestion du risque de contrepartie sous-jacent repose sur des modes opératoires de TF1 Publicité connus de ses clients et en particulier :

- le règlement préalable avant toute diffusion du montant intégral des ordres de publicité, pour tout nouvel annonceur ;
  - le règlement préalable des nouvelles campagnes publicitaires pour tout annonceur qui s'est exposé à des incidents de paiement.
- En cas de non acceptation de ces modalités de paiement, TF1 Publicité peut opposer un refus de vente à l'annonceur défaillant ;
- le versement des remises de l'exercice, sous la forme d'avoirs dits « de fin d'ordre » émis au début de l'exercice suivant et dont le montant définitif est conditionné aux paiements à l'échéance des factures.

Au-delà de ces procédures, TF1 Publicité dispose d'un département « Credit Management » qui pratique un contrôle régulier de la santé financière des annonceurs, effectue des relances préventives auprès des Agences Médias et Annonceurs, engage systématiquement, en cas de retard de paiement, des actions de relances graduelles, déclenche la facturation des intérêts de retard de règlement et instruit les dossiers en phase contentieuse.

### **Abonnements aux chaînes payantes**

Les recettes versées par les câbles-opérateurs présents en France ne présentent pas de risques significatifs de non recouvrement.

### **Activités de vente de droits :**

Les ventes de droits en France présentent des risques limités car les clients sont principalement les diffuseurs français et les opérateurs FAI/ Vidéo qui sont en nombre limités et parmi les contreparties de premier rang sans historique de défaut de paiement.

Concernant la distribution à l'étranger, les risques sont limités par la mise à disposition des supports d'exploitation des œuvres qui n'est effective qu'après paiement des sommes dues sur la majeure partie du contrat.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

### **Contreparties financières**

Concernant le placement de ses disponibilités, la politique du groupe TF1 repose essentiellement sur la sélection de contreparties bancaires et financières de premier rang (notations financières minimum, ...) avec lesquelles le Groupe entretient des relations de long terme, intégrant notamment des engagements de financement du Groupe (se reporter à la note 8-2-1 sur le risque de liquidité).

## **9 Autres notes annexes**

### **9-1. Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan présentés ci-après regroupent les engagements de garantie donnés et reçus par le Groupe, les engagements réciproques non liés aux cycles d'exploitation des activités du Groupe ainsi que les contrats de locations simples et de locations-financement.

Un engagement est réciproque lorsque l'obligation future de l'entreprise (engagement donné) est indissociable de celle du ou des cocontractants (engagement reçu). Les engagements réciproques donnés ou reçus dans le cadre du cycle d'exploitation des activités du Groupe sont présentés dans les rubriques des postes de bilan concernés (« Stocks : droits de diffusion et autres stocks » - note 7-2 : contrats d'achat relatifs à la sécurisation de la grille de programmes ; « Risques de liquidité » - note 8-2-1 : lignes de crédit bancaires confirmées ; etc).

La valeur retenue pour la valorisation des engagements hors bilan est le montant de la sortie ou de l'accroissement de ressources prévu au contrat. Lorsqu'un contrat est conclu pour une période renouvelable, l'engagement est valorisé pour une durée courant jusqu'à la prochaine échéance de renouvellement.

Dans le cas d'engagements réciproques, l'engagement donné et l'engagement reçu sont valorisés en fonction du montant de trésorerie que le Groupe devra décaisser ou encaisser.

Les différentes natures d'engagements donnés et reçus par le Groupe sont :

#### **- Cautions et engagements de garanties :**

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

#### **- Engagements réciproques :**

##### **Transport d'images :**

Les engagements de transport d'images sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion (Télédiffusion de France) et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

##### **Engagements sur titres de participation :**

Cette rubrique recouvre les engagements fermes ou optionnels de livrer ou de recevoir des titres.

##### **Autres engagements contractuels réciproques :**

Ils recouvrent des engagements donnés et reçus de divers contrats dans le cadre d'activités non récurrentes des sociétés du Groupe.

Les éléments présentés ci-dessous n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### 9-1-1. Cautions et engagements de garanties

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	<b>Total 2020</b>	<b>Total 2019</b>
<b>Engagements de garantie</b>					
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties données	8,3	11,2	0,1	19,6	16,6
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>8,3</b>	<b>11,2</b>	<b>0,1</b>	<b>19,6</b>	<b>16,6</b>
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties reçues	-	-	-	-	-
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements de garantie nets</b>	<b>8,3</b>	<b>11,2</b>	<b>0,1</b>	<b>19,6</b>	<b>16,6</b>

### 9-1-2. Engagements contractuels réciproques

<i>(en millions d'euros)</i>	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	<b>Total 2020</b>	<b>Total 2019</b>
<b>Engagements contractuels divers</b>					
Transport d'images	22,2	66,9	4,1	93,2	43,7
Engagements sur titres de participation	-	-	-	-	-
Autres*	45,4	9,3	-	54,7	12,9
<b>Engagements contractuels divers donnés</b>	<b>67,6</b>	<b>76,2</b>	<b>4,1</b>	<b>147,9</b>	<b>56,6</b>
Transport d'images	22,2	66,9	4,1	93,2	43,7
Engagements sur titres de participation	-	-	-	-	-
Autres*	45,4	9,3	-	54,7	12,9
<b>Engagements contractuels divers reçus</b>	<b>67,6</b>	<b>76,2</b>	<b>4,1</b>	<b>147,9</b>	<b>56,6</b>
<b>Engagements contractuels divers nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 9-2. Informations sur les parties liées

### 9-2-1. Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération versée au cours de l'exercice 2020 aux cadres dirigeants du Groupe, soit les 11 membres du Comité Exécutif de TF1 cités dans le document de référence, s'élève à 8,0 millions d'euros et se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Rémunération fixe	4,9	4,8
Rémunération variable et avantages en nature	3,1	3,1

Par ailleurs :

- la part de la charge de l'exercice liée aux options de souscription d'actions et aux attributions d'actions gratuites accordées à ces cadres dirigeants s'élève à 0,5 million d'euros ;
- la part des obligations comptabilisées au titre des indemnités de fin de carrière et autres avantages postérieurs à l'emploi est de 2,5 millions d'euros.

Les membres du Comité de Direction générale du groupe Bouygues, dont Gilles Pélisson, bénéficient d'un régime de retraite complémentaire d'un maximum de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale. Le bénéfice de ce régime complémentaire est conditionné à des obligations de performance (au niveau des groupes Bouygues et TF1). Ce régime constitue un avantage postérieur à l'emploi.

La charge relative à la contribution versée en 2020 au fonds des actifs constitués par la compagnie d'assurances qui gère le régime, refacturée par Bouygues, est de 0,257 million d'euros (0,274 charges comprises).

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

## 9-2-2. Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont synthétisées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Produits		Charges		Créances		Dettes	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Parties liées en amont	56.4	55.7	(31.8)	(29.5)	122.0 <sup>(1)</sup>	72.4 <sup>(1)</sup>	54.5	44.5
Coentreprises	-	-	11.7	0.6	15.7	0.2	3.6	0.1
Entités associées	-	-	-	-	-	0.6	-	-
Autres parties liées	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>56.4</b>	<b>55.7</b>	<b>(20.1)</b>	<b>(28.9)</b>	<b>137.7</b>	<b>73.2</b>	<b>58.1</b>	<b>44.6</b>

<sup>(1)</sup> dont principalement convention de trésorerie Bouygues Relais (cf. note 8-2-1)

En 2020, les conventions exécutées avec les coentreprises et les entités associées ont principalement pour nature des transactions courantes, de nature opérationnelle, dans le domaine audiovisuel, ainsi que des refacturations de prestations administratives du siège et des produits et charges liés aux opérations de trésorerie court terme.

Les conventions exécutées avec les parties liées en amont comprennent celles réalisées avec Bouygues SA et les autres sociétés du groupe Bouygues, filiales de Bouygues SA. Ces conventions sont de nature courante et commerciale et comprennent notamment la vente d'espace publicitaire faite à Bouygues Telecom ainsi que les prestations de services effectuées par Bouygues Energies & Services, à l'exception des transactions réalisées avec l'entité Bouygues Relais dans le cadre de convention de trésorerie court terme.

En 2020, le groupe TF1 a sous-loué une part de l'immeuble Atrium au profit de Bouygues Telecom, et ce jusqu'au 31/12/2024. Ce contrat de sous-location a été qualifié dans les comptes du groupe de contrat de location simple. (Voir note 7.4.3 « Droits d'utilisation des actifs loués » pour plus de détails). Les engagements hors bilan présentés en note 9-1 n'incluent pas d'engagements significatifs envers les parties liées.

## 9-3. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

(en milliers d'euros)	Mazars				EY				Autres Réseaux Commissaires			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
<b>Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés</b>	<b>(1 068)</b>	<b>(1 039)</b>	<b>97%</b>	<b>97%</b>	<b>(1 013)</b>	<b>(954)</b>	<b>96%</b>	<b>96%</b>	<b>(182)</b>	<b>(235)</b>	<b>96%</b>	<b>98%</b>
- Dont TF1 SA	(221)	(245)			(226)	(230)			-	-		
- Dont Filiales	(847)	(794)			(787)	(724)			(182)	(235)		
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes</b>	<b>(29)</b>	<b>(33)</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>(45)</b>	<b>(42)</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>(7)</b>	<b>(4)</b>	<b>4%</b>	<b>2%</b>
- Dont TF1 SA	-	-			(42)	(42)			-	-		
- Dont Filiales	(29)	(33)			(3)	-			(7)	(4)		
<b>Honoraires CAC audit</b>	<b>(1 097)</b>	<b>(1 072)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(996)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>(189)</b>	<b>(239)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>												
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Honoraires CAC autres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL HONORAIRES CACS</b>	<b>(1 097)</b>	<b>(1 072)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(996)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>(189)</b>	<b>(239)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le montant des honoraires versés par le groupe TF1 à ses commissaires aux comptes pour leurs travaux de certification des comptes individuels et consolidés s'élève à 2,3 m€ au titre de l'exercice 2020.

Le montant des honoraires sur les Services Autres que la Certification des Comptes (autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes ainsi que les autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement) s'élève à 0,1 m€ pour le Groupe en 2020 (rapport RSE, attestations et consultations relatives à des opérations de l'exercice).

#### **9-4. Dépendance du Groupe à l'égard des licences concédées**

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour 5 ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions des articles 28-1, 82 et 99 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, TF1 a bénéficié de plusieurs reconductions « automatiques » de son autorisation d'émettre.

De plus, la chaîne a obtenu par décision du CSA n°2016-818 du 19 octobre 2016 une autorisation supplémentaire pour sa diffusion en Haute Définition (HD) d'une durée de 5 ans, soit jusqu'au 5 mai 2023.

#### **9-5. Périmètre de consolidation détaillé**

##### **Méthode de consolidation :**

##### **Filiales**

Les filiales sont les sociétés sur lesquelles TF1 exerce un contrôle. TF1 contrôle une entité lorsqu'il détient cumulativement le pouvoir sur cette société, une exposition ou des droits aux rendements variable de cette société et la capacité d'agir sur ces rendements. Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe ; les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Le Groupe comptabilise les participations dans lesquelles il exerce le contrôle exclusif selon la méthode de l'intégration globale : les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont intégrés à 100 %, ligne à ligne dans les états consolidés, et la quote-part des capitaux propres et du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en intérêts minoritaires au bilan et au compte de résultat consolidés.

##### **Coentreprises**

Les coentreprises sont les participations de TF1 dans lesquelles le contrôle exercé est contractuellement partagé avec une ou plusieurs parties.

Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

##### **Entreprises associées**

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'il a le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée lorsque la société mère dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité. Cette présomption est revue selon les modes de gouvernance et de gestion effectifs de ces entités.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition, puis sa valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats et les autres variations de capitaux propres de l'entreprise détenue survenues après la date d'acquisition.

##### **Conversion des états financiers des entités étrangères :**

Les états financiers des activités à l'étranger sont convertis en euro, monnaie de présentation des états financiers du groupe TF1. Tous les actifs et passifs des entités sont convertis au cours de clôture et les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les réserves de conversion résultant de ce traitement et celles résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont incluses dans le poste « Primes et réserves » des capitaux propres consolidés. Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du résultat de cession.

SOCIETE	NATIONALITE	ACTIVITE	Décembre 2020		Décembre 2019	
			% INTERET	METHODE	% INTERET	METHODE
<b>Antennes</b>						
<b>TF1 SA</b>	<b>Française</b>	<b>Diffusion de programmes audiovisuels</b>	<b>Société mère</b>	<b>-</b>	<b>Société mère</b>	<b>-</b>
APHELIE SNC	Française	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
E-TF1	Française	Création/diffusion services internet et télévisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
EXTENSION TV	Française	Chaîne thématique	50,00%	MEE	50,00%	MEE
GIE ACHAT DROITS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
HISTOIRE	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
LA CHAINE INFO	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
MEDIA SQUARE	Française	Régie publicitaire	13,40%	MEE	24,70%	MEE
MONTE CARLO PARTICIPATIONS	Française	Holding de TMC	100,00%	IG	100,00%	IG
OUEST INFO	Française	Agence d'images d'actualités télévisées	100,00%	IG	100,00%	IG
Raise Media Investment	Française	Gestion de participations	99,50%	MEE	99,50%	MEE
Salto	Française	Diffusion services internet et télévisuels	33,33%	MEE	33,33%	MEE
Salto Gestion	Française	Holding	33,33%	MEE	33,33%	MEE
TF1 DISTRIBUTION (ex PREFAS 6)	Française	Distribution de chaînes de télévision	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DS	Française	Acquisition/vente de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 EXPANSION	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 FILMS PRODUCTION	Française	Co-production de films	100,00%	IG	100,00%	IG
TFX	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TMC	Monégasque	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 ONE INNOVATION	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PRODUCTION (EX GLEM)	Française	Production de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 PUBLICITE	Française	Régie publicitaire TF1	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 SERIES FILMS	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 SPV SAS	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TV BREIZH	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
USHUAIA TV	Française	Chaîne thématique	100,00%	IG	100,00%	IG
<b>Studios et Divertissements</b>						
17 JUIN DEVELOPPEMENT	Française	Holding	-	-	69,04%	IG
17 JUIN DEVELOPPEMENT ET PARTICIPATIONS	Française	Holding	99,97%	IG	69,63%	IG
17 JUIN FICTION	Française	Production audiovisuelle	99,97%	IG	69,04%	IG
17 JUIN MEDIA	Française	Production audiovisuelle	99,97%	IG	69,04%	IG
ABRAFILMS	Française	Production audiovisuelle	80,00%	IG	80,00%	IG
AND SO ON	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BARJAC PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BIRBO	Danemark	Production audiovisuelle	33,33%	MEE	33,33%	MEE
BLUE JUNCTION CANADA INC	Canadienne	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT HOLDING	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT LAB	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT PRODUCTION	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BLUE SPIRIT STUDIO	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
BOXEUR 7	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
Canada Inc.	Canadienne	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
CAPA DEVELOPPEMENT	Française	Holding	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA DRAMA	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA ENTREPRISE	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA PICTURES	Française	Production audiovisuelle	79,28%	IG	79,28%	IG
CAPA PRESSE	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG

CAPA PROD	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA SERIES	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CAPA STUDIO (ex VS3)	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
CCCP TELEVISIE BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	51,00%	IG	51,00%	IG
Champlain Media Inc.	Canadienne	Production audiovisuelle	25,00%	MEE	25,00%	MEE
CIBY 2000	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
Column Features	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
COLUMN FILM NEDERLAND BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
COLUMN PROJECTS	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
COSTUMES ET DECO	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
DE MENSEN	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
DUJARDIN	Française	Editeur de jeux de société	100,00%	IG	100,00%	IG
EXPLORER	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
FACELESS LIMITED	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
GALLOP TAX SHELTER	Belge	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
GARDNER & DOMM	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
HET LAASTE BEDRIJF	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
HUYSEGEMS	Belge	Société immobilière	100,00%	IG	100,00%	IG
ITC PROD (ex MI2)	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
LEONIS	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
LEONIS PRODUCTIONS LIMITED	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
LES FILMS A5	Française	Production audiovisuelle	88,09%	IG	88,09%	IG
LES GENS	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
LVPB	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
MDA CONSEIL	Française	Conseil en gestion	100,00%	IG	100,00%	IG
Muzeek One (holding)	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
NABI PRODUCTION UK LTD	Royaume-Uni	Production audiovisuelle	100,00%	IG	-	-
NEWEN	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
Newen Connect	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEN DISTRIBUTION LTD	Angleterre	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
NEWEN STUDIOS	Française	Holding	-	-	100,00%	IG
NIMBUS FILM	Danemark	Production audiovisuelle	33,08%	MEE	33,08%	MEE
NIMBUS FILM HOLDING	Danemark	Holding	33,08%	MEE	33,08%	MEE
NIMBUS FILM SALES	Danemark	Production audiovisuelle	33,08%	MEE	33,08%	MEE
PLAY 2	Française	Production musicale	100,00%	IG	100,00%	IG
PREMIERE BOBINE INC.	Canadienne	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
PRODUCTION VALLEY	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
PULSATIONS	Française	Production audiovisuelle	99,97%	IG	69,04%	IG
PULSATIONS MULTIMEDIA	Française	Production audiovisuelle	99,97%	IG	69,04%	IG
PUPKIN FILM	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
PUPKIN FILM HOLDING	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
PUPKIN FILM & TELEVISIE	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
REEL ONE ENTERTAINMENT, INC.	Etats-Unis	Distribution de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
REEL ONE INTERNATIONAL LIMITED	Angleterre	Distribution de programmes	100,00%	IG	100,00%	IG
RINGSIDE STUDIOS LIMITED	Française	Production audiovisuelle	65,00%	IG	-	-
ROYAL ME UP PRODUCTIONS	Française	Production audiovisuelle	80,00%	IG	80,00%	IG
SKYLINE ENTERTAINMENT	Belge	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
SNC EDITIONS MUSICALES BOXEUR DE LUNE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STS EVENEMENTS	Française	Exploitation commerciale de salle de spectacles	55,00%	IG	55,00%	IG
STUDIO BLUE SPIRIT CANADA	Canadienne	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIOS DE MARSEILLE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG

STUDIOS DE SETE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIOS POST & PROD	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELECIP	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRENCE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRENCE & CIE	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TELFRENCE SERIE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
Telfrance Series Marseille (ex RDVPS)	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TEL SETE	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 DROITS AUDIOVISUELS	Française	Exploitation de droits audiovisuels	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 ENTERTAINMENT	Française	Télématique, droits dérivés	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 Events	Française	Evènementiel	100,00%	IG	100,00%	IG
TF1 VIDEO	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU DIGITAL BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA GROUP BV	Pays-Bas	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS BV	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
TUVALU MEDIA NETHERLANDS MANAGEMENT BV	Pays-Bas	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
UNE MUSIQUE	Française	Edition musicale et phonographique	100,00%	IG	100,00%	IG
VF2 PRODUCTIONS, LLC	Etats-Unis	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
VOCIFEROUS Films, LLC	Etats-Unis	Production audiovisuelle	-	-	100,00%	IG
YELLOW THING	Française	Production audiovisuelle	33,34%	MEE	33,34%	MEE

#### Digital

ALFEMMINILE.COM	Italienne	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
AUFEMININ	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
BEMFEMENINO	Brésilienne	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
BIGGIE HOLDING	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
CUP INTERACTIVE SAS	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
DEVTRIBU	Française	Production audiovisuelle	100,00%	IG	100,00%	IG
DOCTISSIMO	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
ENFEMENINO.COM	Espagnole	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
ETOILE CASTING SAS	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
FACTORY ELEVEN	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
GAMNED	Française	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED BENELUX	Belge	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED DO BRAZIL	Brésilienne	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED GROUP NEW	Française	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED MIDDLE EAST	Emirats Arabes Unis	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED SEA	Malaisie	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GAMNED SUISSE	Suisse	Régie publicitaire	100,00%	IG	100,00%	IG
GBE & W	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
GOFEMININ.DE	Allemande	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
JOYCE	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
LIVINGLY MEDIA INC	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
MAGNETISM	Française	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG
MARMITON	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
Mayane Communications	Angleterre	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
MERCI ALFRED	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
MY LITTLE BOX KK	Japonaise	Commerce en ligne	100,00%	IG	100,00%	IG
MY LITTLE PARIS	Française	Commerce en ligne	100,00%	IG	100,00%	IG
NETMUMS LTD	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG

NEWEB DEVELOPPEMENT	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
SOFEMININE.CO.UK	Royaume-Uni	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
STUDIO 71 (ex FINDER STUDIOS)	Française	Gestion de contenus digitaux	51,00%	IG	51,00%	IG
TF1 DIGITAL CONTENT	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
UNIFY	Française	Holding	100,00%	IG	100,00%	IG
UNIFY ADVERTISING	Française	Production audiovisuelle	85,64%	IG	85,64%	IG
Unify Digital Factory	Française	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG
Unify Studio (ex AUFEMININ.COM PROD)	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
VERTICAL STATION (IG)	Française	Gestion de contenus digitaux	100,00%	IG	100,00%	IG
YKONE	Française	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG
YKONE USA	Etats-Unis	Conseil en marketing digital	100,00%	IG	100,00%	IG

## 9-6. Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été identifié.